

UNIVERSITÉ ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



UFR DES LETTRES ARTS ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

Mémoire de Master

Intitulé du master : Coopération Internationale et Développement Local

SUJET : DÉCENTRALISATION, GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL. LE RÔLE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : CAS DE LA SAVOIE ET DE BIGNONA

Présenté par :

Alice COLY

Sous la direction de :

Dr Eugène TAVARES

Maître de Conférences titulaire

Composition du jury :

Prénoms et Nom	Grade	Qualité	Institution
Abdou Aziz NIANG	Professeur Assimilé Agrégé	Président	UASZ
Eugène TAVARES	Maître de Conférences titulaire	Encadreur	UASZ
Babacar DIOP	Maître de Conférences Assimilé	Examineur	UASZ
Chérif COLY	Spécialiste du développement local	Examineur	CDZ

Année académique 2016-2017

DÉDICACE

Je dédie ce travail à :

- mes deux mères Éliane Mendy et Jeannette Coly ;
- mes tuteurs Albert Sané et Stéphanie Coly ;
- mes sœurs Jeannette Nadège Coly, Florence Coly, Colette Coly, Emma Coly, Elisabeth Coly et Raïssa Sané ;
- mon père Célestin Coly, mes tantes et oncles, mes cousins, cousines et ma grand-mère ;
- mes amis, Seynabou Diouf, Anne pascale Gomis, Nagire Malo, Clovis Biagui, Moussa Badji et mes camarades de promotion.

REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui, de par leurs soutiens, leurs aides et leurs conseils, m'ont aidé à réaliser ce travail.

Tout d'abord, je tiens à remercier mon encadreur, Dr Eugène Tavares qui, malgré ses lourdes responsabilités, n'a pas hésité à m'accompagner dans mon travail. En effet, son engagement et sa volonté de partager avec moi son savoir-faire m'ont été source d'une grande utilité.

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des professeurs du département de Langues Etrangères Appliquées et de l'université Assane Seck qui m'ont formée durant ces cinq années d'enseignement.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de toute l'équipe de la coopération décentralisée Savoie-Bignona (la mairie, le conseil départemental, le département de Savoie et le Pays de Savoie Solidaire) pour la confiance qu'elle m'a accordée en me prenant comme stagiaire au sein de leur structure. Je peux citer entre autres personnes :

- M. Mamina Camara, Président du Conseil Départemental de Bignona ;
- M. Malaïni Sonko, le représentant de la coopération Savoie-Bignona ;
- M. Chérif Sène, responsable du volet jeunesse, qui a organisé toutes mes activités (entretiens, documentation et visites) ;
- M. Daffé Mané.

J'exprime ma profonde reconnaissance à la famille Camara pour son accueil chaleureux, aux relais jeunes et aux bénéficiaires, pour leur coopération pendant les entretiens et les *focus-groups*.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	9
Chapitre I : Cadre théorique.....	10
Chapitre II : Cadre méthodologique.....	26
DEUXIÈME PARTIE : CADRE ORGANISATIONNEL.....	32
Chapitre I : Présentation des départements de Bignona et de la Savoie.....	33
Chapitre II : Présentation de la coopération décentralisée Savoie-Bignona.....	45
TROISIÈME PARTIE : RÔLE DE LA COOPERATION DÉCENTRALISÉE DANS LA DÉCENTRALISATION, LA GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	53
Chapitre I : Le rôle de la coopération Savoie-Bignona dans la décentralisation et la gouvernance locale.....	54
Chapitre II : Le rôle de la coopération Savoie-Bignona dans le développement local.....	62
Chapitre II : Les difficultés dans la mise en œuvre du programme de coopération et les recommandations.....	89
CONCLUSION.....	95

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGETIP : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi

ANE : Acteur Non Étatique

ARD : Agence Régionale de Développement

BAD : Banque Africaine de Développement

BD : Bande Dessinée

BM : Banque Mondiale

CCJ : Conseil Communal des Jeunes

CD : Coopération Décentralisée

CDZ : Conseil départemental de Ziguinchor

CEDAC : Centre d'Éducation, de Documentation et d'Action Culturelle

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CGCL : Code Général Des Collectivités Locales

CIEDEL : Centre International d'Étude pour le Développement Local

CIEPAC : Centre International pour l'Éducation Permanente et l'Aménagement Concerté

CL : Collectivité Locale

ECIDEC : Échanges Internationaux pour le Développement et la Coopération

ENEA : École Nationale d'Économie Appliquée

F2DC : Fonds de Développement Département Commune

FAIE : Fonds d'Appui des Initiatives Economiques

FDD : Fonds de Dotation de la Décentralisation

FECL : Fonds d'Équipement des Collectivités Locales

FESNAC : Festival National des Arts et Culture

FMI : Fonds Monétaire International

GIE : Groupement d'Intérêt Économique

IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres

MATC : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération décentralisée

MDCL : Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PADEB : Programme d'Aménagement et de Développement de Bignona

PDMAS : Projet de Développement des Marchés Agroalimentaires

PNDL : Programme National Développement Local

PSS : Pays de Savoie Solidaire

INTRODUCTION

Les années 1900 furent marquées par plusieurs événements qui sont déclencheurs du processus de décentralisation. La grande sécheresse de 1972 a eu d'énormes influences négatives sur la feuillaison, la floraison, la fructification des arbres et a causé la mortalité de plusieurs plantes. L'absence de pluie a aggravé d'avantage la situation. La famine finit par s'installer. En plus de cet événement, le choc pétrolier de 1973¹ et la crise de 1975 (l'inflation et la crise économique) ont suscité une remise en cause de la puissance de l'Etat à répondre aux attentes des populations. (Messmer 1995 : 37-38). Il perd en ce sens sa « crédibilité » et sa « légitimité ». La population se tourne de plus en plus vers d'autres entités et acteurs pour satisfaire leurs besoins. La question de la création d'entité locale décentralisée plus proche de la population se posa alors. On assiste ainsi à un processus de décentralisation progressive. Cette politique de décentralisation a pour but d'alléger et de débloquer les systèmes « politico administratif » et socio-économique en étant plus près de la base pour mieux leur offrir des services de qualité et améliorer leur niveau de vie. Cette politique de décentralisation suscite l'implication directe de la population dans les décisions et activités les concernant.

En effet, la décentralisation au Sénégal a commencé bien avant son indépendance (en 1960). Le 10 août 1872, les villes de Saint-Louis et de Gorée deviennent des communes de plein exercice. Ensuite, les communes de Rufisque et de Dakar ont été créées respectivement en 1880 et 1887 (Module USAID 2004 : 3).

La loi 72-25 du 19 avril 1972, constituant l'acte 1 de la décentralisation, a permis d'étendre la décentralisation dans le milieu rural. C'est de là que sont nées les communautés rurales. Mais le terme de décentralisation ne pouvait toujours pas être employé, puisqu'il n'était pas intégral. La réforme de 1984 divisa et découpa administrativement la région naturelle de Casamance en trois régions administratives : Ziguinchor, Kolda Sédhiou. Cette période fut marquée par le contrôle à priori² qu'effectuaient les représentants de l'Etat sur les décisions des collectivités locales.

C'est à partir de 1996 que le processus de décentralisation a commencé à se concrétiser avec l'introduction du contrôle à postériori.³ Cette date correspond à l'acte 2 de la

¹ Le choc pétrolier correspond à la période où la totalité de l'économie mondiale fut touchée par la hausse du baril de pétrole. Cette période vient mettre fin au boom économique de la période après-guerre. La guerre de kippour est le déclencheur de cette crise avec la décision de l'OPEP d'augmenter les taxes et le prix du baril de pétrole.

² Contrôle exercé avant la promulgation d'un acte.

³ Contrôle de légalité des actes de la collectivité locale exercé après l'entrée en vigueur de ces derniers.

décentralisation. La loi 96-06 du 22 mars 1996 portant Code de Collectivités Locales et celle 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences dans neuf domaines ont permis la création de nouveaux organes. C'est le temps de la régionalisation des communes d'arrondissement. Il y avait trois échelons de collectivités territoriales : la région, la commune d'arrondissement et les communautés rurales. Des compétences sont transférées à chacun de ces trois échelons. Mais, toujours est-il que cette loi n'a pas pris en compte toutes les préoccupations de la population.

Toujours dans le souci d'impliquer et d'être plus proche de la population locale, une nouvelle loi fut votée en 2014. Elle correspond à l'acte 3 de la décentralisation qui prend en compte la départementalisation et la communalisation intégrale. Les communes d'arrondissement et les communautés rurales sont érigées en commune. La région en tant qu'entité décentralisée est supprimée. Selon l'article 102 du 28 janvier 2001 de la constitution sénégalaise « les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel ». Le code général des collectivités locales du 28 décembre 2013 va plus loin en le réaffirmant dans son article 1 tout en ajoutant dans son article 3 qu' « elles sont seules responsables dans le respect des lois et règlements de l'opportunité de leurs décisions ». Cela stipule qu'elles ont une certaine indépendance organique et fonctionnelle. Et selon la loi 2013-10 portant sur le code général des collectivités locales, elles « sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ».

Aujourd'hui, la décentralisation est perçue comme un moyen de promouvoir le développement local. Elle participe aussi à instaurer la démocratie et la bonne gouvernance. Le concept de développement local implique une amélioration du niveau et du cadre de vie d'une communauté bien déterminée par une activité économique. Elle vise une dimension économique, communautaire (déploiement d'activités de production et de vente de biens et services) et une dimension locale (la mise en valeur des ressources locales). Michel Rocard (1990), ministre français, dans un de ses discours va essayer de le définir en affirmant :

Le développement local est une démarche fédérative de mobilisation des acteurs d'une zone géographique autour d'un projet d'ensemble économique, social, culturel (...) visant à créer une dynamique durable sur un territoire. (Rocard, 1990).

Aujourd'hui, le développement local fait appel à plusieurs autres notions telles que la coopération décentralisée. L'international vient agir dans le local à travers la coopération décentralisée.

En effet, la pratique de la coopération décentralisée est née après la seconde guerre mondiale. A cette époque, elle a pris la forme de jumelages et des partenariats entre les différents peuples pour promouvoir un climat de réconciliation et de paix. Elle était particulièrement focalisée sur le niveau local. Cette initiative a eu et a jusqu'à nos jours un énorme succès car elle crée des liens, des échanges entre les différents peuples. C'est de là qu'est ressortie l'importance de la dimension internationale dans celle locale.

Dans cette sphère de globalisation, les collectivités locales ont rapidement compris que pour un développement local, elles doivent développer des liens de partenariat avec les autres collectivités. Bien que la mondialisation soit perçue comme une menace pour les pays du sud dont la majeure partie est composée par les pays en développement, elle pourrait être une porte d'entrée au développement local. Donc, la coopération décentralisée jouerait un rôle dans le développement local, la décentralisation et la gouvernance. Ce que la commune de Bignona a très tôt compris en liant un partenariat avec la Savoie, un département français.

Ainsi, notre étude cherchera à montrer le rôle que joue la coopération décentralisée Savoie-Bignona dans le processus de décentralisation, de gouvernance et de développement local dans la commune de Bignona.

L'étude est structurée en trois grandes parties:

- ❖ dans la première partie, le cadre théorique et méthodologique y seront développés ;
- ❖ la deuxième partie traitera du cadre organisationnel ;
- ❖ dans la troisième partie, le rôle de la coopération décentralisée dans la décentralisation, la gouvernance et le développement local va y être expliqué.

PREMIÈRE PARTIE
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre traite de la problématique et de la définition des concepts. Dans la problématique, il est question de parler du contexte du sujet, de la revue de la littérature, de la pertinence du sujet, des questions, des objectifs et des hypothèses de recherche. Quant à la définition des concepts, nous tenterons d'élucider certains concepts ayant trait à notre sujet et ceux connexes pour mieux le cerner.

1. La problématique

Comme il a été dit ci-dessus, il sera question dans cette partie de présenter le contexte du sujet, la revue critique de la littérature, la pertinence du sujet, les questions, les objectifs et les hypothèses de recherche.

1.1. Le contexte du sujet

Après la seconde guerre mondiale, il fallait trouver une manière de réconcilier les peuples. C'est partant de cela que sont nés les premiers jumelages. Ils avaient pour mission d'apporter une aide humanitaire aux pays détruits par la guerre. Aujourd'hui, ils tendent vers une aide au développement.

Le constat qui a été fait à la fin de la deuxième guerre mondiale était que le monde subissait une forte croissance. Cependant, cette croissance était accompagnée d'inégalités d'ordre économique et social. Autrement dit, d'autres s'enrichissaient et d'autres s'appauvrissaient. La planète terre devenait de plus en plus hétérogène. Cette hétérogénéité a donné naissance à deux pôles. Le Nord, marqué par les pays riches et industrialisés et le Sud qui était plutôt marqué par les pays pauvres et en développement. Les pays du Nord, représentant que 20% de la population mondiale, détiennent 80% de la richesse mondiale. Ils regroupent les pays tels que les USA, le Canada, les pays de l'Europe occidentale, la Corée du Sud et le Japon. Ils contrôlent la dette des pays du Sud et le commerce international. Les pays du Sud, quant à eux, représentent 80% de la population mondiale mais ne dispose que de 20% de la richesse mondiale. Ils sont représentés par l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Sud. Ce

sont des pays fortement endettés et qui rencontrent des difficultés à régler leurs dettes à cause du manque de croissance économique. A l'intérieur des pays du Sud, il y a une autre hétérogénéité avec la naissance des pays émergents, en développement et les moins avancés.

Les pays du Sud souffrent de plusieurs problèmes auxquels il fallait trouver des solutions. Parmi ces problèmes, nous avons : la pauvreté, la famine, l'inégalité des genres, les changements climatiques, les guerres, la mauvaise répartition des richesses entre les zones rurales et celles urbaines, les difficultés d'accès aux services sociaux de base, le taux élevé d'immigration etc. C'est partant de toutes ces crises planétaires que des initiatives ont été prises par les pays du Nord pour venir en aide à ceux du Sud afin de promouvoir leur développement. Des partenariats, à travers la coopération internationale (bilatérale ou multilatérale) ont été mis en place. Selon le rapport 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'aide publique, estimée à 81 milliards de dollar en 2000 a augmenté de 66% en 2014 en atteignant ainsi, 132,2 milliards de dollar. L'aide au développement a permis d'améliorer plusieurs facteurs dans le monde.

Le tableau suivant nous permet d'évaluer cette évolution et voir les progrès qui ont été notés dans le monde grâce à l'aide au développement.

Tableau 1 : Les évolutions avec l'aide au développement

Nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde		
1990	1999	2015
1926 Millions	1751 Millions	863 Millions
Le nombre d'enfants non scolarisé et en âge d'aller à l'école primaire dans le monde		
2000	2015	
100 Millions	57 Millions	
Le nombre de décès d'enfant de moins de cinq dans le monde		
1990	2015	
12, 7 Millions	6 Millions	
La couverture du vaccin contre la rougeole dans le monde		
2000	2013	
73%	84%	
Taux de mortalité maternelle pour 100000 naissances vivantes dans le monde		
1990	2000	2013
380	330	210
Les personnes qui ont l'eau potable dans le monde		
1990	2015	
2, 3 Milliards	4, 2 Milliards	
Taux d'extrême pauvreté dans les pays en développement		
1990	2015	
47%	14%	
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire en Afrique subsaharienne		
1990	2000	2015
52%	60%	80%

Source : Rapport 2015 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

L'Afrique est considérée comme étant un continent qui ne parviendra pas à atteindre les OMD car selon les données de la Banque mondiale, la part de la population en Afrique vivant avec moins de 1,90 dollars par jour est de 57% en 1990 et 47% en 2012. Mais nous constatons qu'elle comptait beaucoup plus de pauvres en 2012 (soit 330 millions) qu'en 1990 (soit 280 millions). Néanmoins, le taux de pauvreté est plus fort en milieu rural.

En Afrique de l'Ouest principalement dans les pays de la CEDEAO, il fut un temps, les politiques de développement étaient basées sur l'ajustement structurel. Plusieurs agences ont soutenu cette politique (la Banque Mondiale (BM), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Africaine de Développement (BAD), etc.).

Avec la globalisation nous assistons ainsi à la mondialisation de tous les différents domaines des individus tels que la technologie, l'économie et la finance. Ce lien est si fort que lorsque l'économie de la puissance économique va mal, les différents pays subissent une crise

mondiale. Cela est en majeure partie dû à l'incapacité de certains Etats à écouter et à apporter des solutions durables aux problèmes de leurs populations. C'est dans ce sens que beaucoup de collectivités locales du Sud ont noué des relations de partenariat basées sur la coopération décentralisée avec celles du Nord afin de régler certaines difficultés liées au développement socio-économique des populations à la base.

En effet, la coopération adopte une forme beaucoup plus locale à travers la décentralisation qui donne la possibilité aux collectivités locales de promouvoir leur propre développement. La majeure partie des projets de coopérations bilatérales et multilatérales était beaucoup plus concentrée dans la capitale ou ville. Les zones rurales n'en bénéficiaient presque pas. Elles étaient très marginalisées. Mais aujourd'hui, les zones rurales sont de plus en plus impliquées.

Au Sénégal, pour faire face aux contraintes politiques et économiques, plusieurs réformes de 1972, 1960, 1996 à 2014, ont été mises en œuvre pour permettre aux collectivités de répondre aux besoins de leur population. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui les collectivités du Sénégal peuvent librement entretenir une relation de coopération avec d'autres collectivités dans les domaines de compétences qui leurs sont donnés. Parmi les domaines de compétences attribués aux collectivités nous avons : l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la santé et l'action sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs, la culture, l'éducation, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat.

C'est ainsi que le directeur de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre des Collectivités Locales et de la Décentralisation en 2005, dans son discours lors d'un atelier sur la décentralisation et la gouvernance publique, organisé par la fondation Konrad Adenauer Stiftung, affirme : « les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social, et culturel d'intérêt régional, communal ou rural ». Mais la réalité est que les collectivités locales sénégalaises ont besoin de mener une politique de coopération décentralisée pour mener à bien leur plan de développement.

Les facteurs qui font que la coopération décentralisée est devenu une nécessité sont liés à la difficulté que rencontrent les collectivités du Sénégal dans le cadre de la décentralisation, la gouvernance et le développement local. Ces difficultés peuvent être structurées en trois ordres : financière, organisationnelle et institutionnelle.

➤ Sur le plan financier

Il est important de rappeler que la principale ressource financière des collectivités locales sénégalaises provient de sa fiscalité et de l'Etat. L'article 4 de la loi 96-07 portant sur le transfert des compétences aux collectivités locales stipule que les collectivités locales disposent de « ressources nécessaires à l'exercice par les collectivités locales de leurs compétences qui leurs sont dévolues soit par transfert de fiscalité, soit par dotation, ou les deux à la fois ».

En ce qui concerne la fiscalité, les ressources sont obtenues des différentes taxes et des impôts. Les collectivités créent des établissements et services locaux et reçoivent des usagers une contrepartie pour l'exploitation ou le service rendu.

Le problème qui est noté au niveau de la fiscalité locale est que dans certaines localités comme Bignona le taux de recouvrement des taxes et impôts demeure très faible. Cela est dû parfois à la méconnaissance et aux réalités locales. Mais dans le cas de Bignona, le problème est dû au manque d'établissement et de service propre à la commune ou au département pouvant générer des taxes et des impôts. L'autre aspect est que la population n'a pas cette culture de devoir civique.

En ce qui concerne les fonds provenant de l'Etat, ils comportent le fonds de dotation de la décentralisation (FDD) et le fonds d'équipement des collectivités locales (FECL).

Puisque l'Etat a transféré 9 domaines de compétences aux collectivités locales, il se doit de les accompagner financièrement dans la réalisation de ses activités de développement. Ce dernier est appelé le fonds de dotation des collectivités locales. C'est ainsi que l'article 5 de la loi 96-06 portant code général des collectivités locales, stipule que « tout transfert de compétences à une collectivité doit être accompagné du transfert concomitant par l'Etat à celui-ci des ressources nécessaires à l'exercice normal de cette compétence ». Donc cet accompagnement devient une obligation pour l'Etat. Cette somme vient compenser les charges liées aux compétences transférées, appuyer les services déconcentrés et le fonctionnement de la région.

Pour le FECL, c'est le fonds que l'Etat apporte pour financer les « dépenses d'investissement des collectivités locales ». Il permet de soutenir les investissements qui visent à augmenter le patrimoine de la collectivité. Donc nous pouvons dire qu'à la différence

du FDD, le fonds d'équipement des collectivités local est destiné unique et spécialement aux investissements.

Le problème lié à ces deux fonds est le fait que le montant est évalué comme étant insuffisant pour accompagner le fonctionnement et l'investissement des collectivités. Ils ne prennent pas en compte certaines réalités dans les collectivités. Il y a certaines collectivités qui parviennent à s'en sortir grâce à leur fiscalité. Mais d'autres ne possédant pas d'infrastructures fiscales ont plus besoin d'un fonds de dotation et d'équipement plus élevé. Dans ce cas les différences entre collectivités locales ne sont pas prises en compte. Pour certaines collectivités, la répartition de ces fonds ne prend pas en comptes les réels besoins de la population.

➤ Sur le plan organisationnel

Nous pouvons signaler comme problème majeur, le manque de viabilité territoriale et économique de certaines collectivités qui est dû en majeure partie au mauvais découpage administratif de ces collectivités. Cela ne permet pas d'utiliser convenablement les ressources locales. Il provoque de nombreux conflits fonciers.

L'autre problème est principalement lié à la gestion. On note, dans la plupart des collectivités, un manque de qualification des ressources humaines et un manque de transparence dans le processus de recrutement.

C'est ainsi que, du point de vue financier, organisationnel et institutionnel la collectivité locale a besoin de trouver d'autres sources de financement et un moyen de régler ses problèmes de viabilité et améliorer sa gestion locale. C'est là qu'entre en jeu la coopération décentralisée.

Cependant, plusieurs études et recherches ont été menées sur la coopération décentralisée et son rapport avec la décentralisation, la gouvernance et le développement local. Il serait donc nécessaire de faire une revue de la littérature.

1.2. La revue de la littérature

Dans cette partie nous allons essayer de faire une revue critique de ce que certains auteurs ont écrit et qui est en rapport avec notre sujet. Cela nous montre les thèses qui ont été développées sur la question durant ces années.

Dès les premières années de création de la coopération décentralisée, beaucoup d'écrivains, chercheurs et journalistes etc., dans leurs disciplines respectives se sont intéressés à la question pour tenter d'apporter des éclaircissements. Plusieurs de ces auteurs ont tenté de montrer le lien qui existe entre la coopération décentralisée et la décentralisation, la gouvernance et le développement local. De surcroît, les écrits ont tourné autour de ce que la coopération décentralisée a apporté au processus de développement des pays du sud en général et des collectivités locales en particulier.

Bernard Pecqueur met un accent sur la relation entre développement local et coopération décentralisée. C'est ainsi que dans son livre intitulé le développement local, il montre qu'il n'existe pas un seul modèle de développement. Autrement dit qu'il existe plusieurs modèles. Le modèle de développement est défini selon les réalités locales. Il pense que le développement passe avant tout par la « capacité à mobiliser les ressources locales et à créer un réseau de relation marchand mais surtout non marchand ». Donc si nous considérons la coopération décentralisée comme un moyen de mobilisation des ressources locales et un facteur qui crée des relations marchandes ou non entre les différentes collectivités concernées, nous pouvons alors dire qu'elle pourrait aussi être un outil pour promouvoir le développement local.

Bernard Husson, économiste au CIEDEL (Lyon), lui montre dans une de ces présentations portant sur la coopération décentralisée pour le développement, un facteur de crédibilisation des collectivités du Sud, que la forme de coopération Nord-Sud tend vers le changement. Elle porte de plus en plus sur une aide au développement local et un appui institutionnel. Il pense que, bien que les collectivités du Sud perçoivent la coopération décentralisée comme un moyen de répondre aux attentes de leurs populations et que les collectivités locales du Nord font tout pour appuyer leurs partenaires du Sud, la pratique adaptée ne permet pas de faire évoluer le processus de décentralisation. L'exemple qu'il donne pour appuyer cette thèse est « les financements mis en œuvre hors des budgets locaux ». D'après lui ces financements paraissent comme « substitutifs à la collecte d'impôts locaux » alors que la notion de service public devrait être validée et instaurée. Donc pour lui la coopération décentralisée devrait, plutôt aider les collectivités locales à instaurer la notion de service public que de donner des financements. Mais ce qu'il ne prend pas en compte, c'est que certaines collectivités du Sud ne possèdent pas suffisamment de services publics pour réunir suffisamment de fonds provenant des impôts.

Eugène D. Zapata, lui, a une autre perception de la Coopération décentralisée. Car dans son manuel pratique intitulé *Guía para la acción exterior de los gobiernos locales y la cooperación descentralizada unión europea-américa latina*, il montre pourquoi il est important de mener des actions internationales depuis le local. Pour lui il est important de mener des actions de coopération décentralisée parce qu'elles permettent de renforcer et de promouvoir les villes et de les rendre prospères sur la scène internationale et nationale. La coopération décentralisée devient alors une opportunité et une nécessité du fait qu'aujourd'hui, avec le problème d'urbanisation croissante et la dégradation du niveau de vie des populations, les collectivités de l'Amérique Latine ont du mal à s'en sortir. Cette coopération fera naître un groupe de citoyens engagés pour des causes communes et donnera naissance à de nouveaux réseaux internationaux.

Après avoir parcouru la coopération décentralisée entre l'union européenne et l'Amérique Latine, Grégory Enés va plus loin en attirant notre attention sur le rôle de la coopération décentralisée en Afrique. Dans son livre intitulé *Les enjeux des actions de coopération décentralisée en Afrique de l'Ouest dans un contexte de décentralisation territoriale*. Exemple : Burkina Faso publié en 2011, il montre que les évolutions et les politiques que prend l'Etat burkinabé en ce qui concerne la décentralisation, nous pousse à nous poser la question de savoir quel est le rôle de la coopération décentralisée dans l'accompagnement des collectivités locales. Pour répondre à cette question, il définit avant tout le rapport de coopération comme un rapport d'intérêt mutuel où chaque partie tire bénéfice. Mais c'est aussi un rapport de relation interpersonnelle. Ainsi, il répond à la question posée en affirmant que le rôle de la coopération décentralisée est d'apporter un appui institutionnel, de mobiliser les ressources fiscales ou appui budgétaire et de réaliser les plans de développement.

Cette thèse est aussi soutenue par Mathilde Chassot dans son mémoire en développement coopération et action humanitaire intitulé *Dix ans de coopération décentralisée française au Sénégal : quelle contribution au processus de décentralisation?* Selon L'auteur, la décentralisation sénégalaise est un héritage de la colonisation et a le même système que celui français. Elle va plus loin en affirmant que la décentralisation est survenue au moment où les acteurs eux même n'étaient pas qualifiés et en plus de cela s'ajoutait une insuffisance des ressources. Et l'Etat se trouvait dans l'incapacité d'accompagner les politiques de décentralisation. Donc pour elle le meilleur moyen que l'Etat puisse avoir afin de couvrir ce gap se trouve dans l'aide qu'apporte l'extérieur à travers la coopération

décentralisée. Et parmi ces aides, elle cite ainsi, l'appui institutionnel où l'accent est plutôt mis sur la formation des élus et l'appui à la planification locale.

Tous ces auteurs cités en haut ont parlé de la coopération décentralisée de façon globale et dans un autre contexte différent du notre. Alors que notre étude s'inscrit dans le contexte de l'acte 3 de la décentralisation et du PSE. Bien qu'il existe des auteurs qui ont parlé de la relation entre la coopération décentralisée et le développement local, notre étude porte sur une zone où la pauvreté est très fréquente. Elle permet de ressortir les apports de la coopération décentralisée dans le développement du département de Bignona.

Ainsi, il est principalement question dans cette recherche de montrer que la coopération décentralisée Savoie-Bignona joue un rôle déterminant dans le processus de décentralisation, dans la recherche de bonne gouvernance et dans le processus de développement du département de Bignona.

1.3. La pertinence du sujet

L'intérêt porté sur ce sujet peut se justifier par le fait qu'il répond à nos aspirations professionnelles. En effet, nous voudrions travailler comme responsable de la coopération décentralisée.

Le choix de ce sujet est aussi justifié par le fait qu'aujourd'hui dans la recherche de développement local et durable des collectivités, la coopération décentralisée est un facteur d'appui et d'accompagnement. Elle crée des liens entre les acteurs, favorise les échanges et sollicite la participation de tous.

Le constat qui a été fait est que les collectivités locales du Sénégal rencontrent d'énormes difficultés liées à la décentralisation, au développement local et à la gouvernance. Plusieurs collectivités parviennent à se relever grâce au partenariat qu'elles ont avec d'autres collectivités étrangères. C'est partant de cela que nous avons jugé pertinent d'étudier le rôle de la coopération décentralisée dans la décentralisation, la gouvernance et le développement local.

Nous avons choisi la coopération décentralisée Savoie-Bignona car elle fait partie de l'une des plus développées et dynamiques en matière de coopération décentralisée. Et ce qui nous a le plus motivé, c'est la démarche participative qu'elle entreprend pour motiver la population locale afin qu'elle participe au développement local.

La coopération Décentralisée joue-t-elle un rôle dans la décentralisation, la gouvernance et le développement local ?

Pour répondre à cette question générale, le cas étudié ici est la coopération décentralisée entre la Savoie et Bignona.

Afin de mieux cerner notre sujet, des questions de recherche ont été formulées afin de définir de manière claire sur quoi portera notre étude.

1.4. Les questions de recherche

Elles sont composées de la question centrale et des questions spécifiques.

1.4.1. La question centrale de recherche

Ainsi notre travail a comme question centrale :

- la coopération décentralisée Savoie-Bignona joue-t-elle un rôle dans la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local ?

Cette question apporte une réponse générale au sujet. Mais des questions spécifiques seront posées afin de définir les différents points essentiels qui seront étudiés au cours de notre recherche. C'est dans ce sens que nous poserons trois questions spécifiques.

1.4.2. Les questions spécifiques

- Comment est née la coopération décentralisée Savoie-Bignona ?
- Joue-t-elle un rôle dans la décentralisation et la gouvernance locale ?
- Joue-t-elle un rôle dans le développement local ?

Nous essaierons tout au long de notre travail d'apporter des éléments de réponse à ces trois questions. Elles nous permettront d'atteindre des objectifs fixés au début de notre recherche.

1.5. Les objectifs de recherche

Les objectifs de recherches sont divisés en deux catégories : l'objectif général et les objectifs spécifiques.

1.5.1. L'objectif général

Cette étude a pour objectif général de montrer le rôle de la coopération décentralisée dans le processus de décentralisation, développement local et de bonne gouvernance de la commune de Bignona.

Cet objectif général comporte des objectifs spécifiques qui sont définis en rapport avec les questions spécifiques.

1.5.2. Les objectifs spécifiques

- Etudier la genèse de la coopération décentralisée entre Savoie et Bignona permet de mieux connaître les deux partenaires et de montrer les raisons pour lesquelles cette coopération a vu le jour.
- Montrer le rôle de cette coopération décentralisée Savoie et Bignona dans la décentralisation et la gouvernance locale nous fait voir les politiques menées dans le cadre de ce partenariat pour soutenir la décentralisation et promouvoir une bonne gouvernance locale.
- Etudier le rôle de cette coopération décentralisée Savoie et Bignona dans le développement local nous montre les différentes mesures et actions entreprises pour répondre aux difficultés de développement local.

Après avoir posé des questions et fixé des objectifs, des hypothèses ont été émises. Ces dernières vont être vérifiées à la fin de notre étude : confirmées ou infirmées en fonction des résultats obtenus.

1.6. Les hypothèses

Ce sont des réponses provisoires à nos différentes questions et objectifs de recherche. Trois hypothèses ont été émises. Elles comportent une hypothèse générale et des hypothèses spécifiques.

1.6.1. L'hypothèse générale

La coopération Savoie-Bignona joue un rôle dans la décentralisation, la gouvernance et le développement local.

1.6.2. Les hypothèses spécifiques

- La coopération Savoie-Bignona est née de la volonté et de l'engagement de plusieurs acteurs locaux et internationaux à promouvoir le développement à Bignona qui est une commune riche en potentiels mais mal ou non exploités.
- Elle joue un rôle au renforcement de la décentralisation à travers les appuis financiers, institutionnels et aide à la réalisation des plans de développement. Mais aussi elle joue un rôle dans la gouvernance locale en apportant des solutions face aux problèmes de fiscalité locale et en appuyant la démarche participative.
- La coopération Savoie-Bignona contribue au processus de développement local car elle crée, participe et finance les projets ou activités socio-économiques, culturelles et éducatives, environnementales et sanitaires.

2. La définition des concepts

Il s'agit dans cette partie d'apporter des définitions aux différents concepts ou termes connexes utilisés dans notre sujet d'étude afin de mieux comprendre certaines notions clés et mieux cerner le sujet. C'est dans ce sens que nous allons définir les notions telles que : La décentralisation, la gouvernance locale, le développement local et la coopération décentralisée.

2.1. La décentralisation

Selon le dictionnaire français Larousse la « décentralisation » est désignée comme un « système d'organisation des structures administratives de l'Etat qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion à des organes autonomes, régionaux ou locaux (collectivité locale, établissements publics) ». (Larousse, 2017). Il le décrit comme étant aussi un « ensemble des méthodes d'organisation et de gestion consistant à transférer le pouvoir de décision aux niveaux hiérarchiques inférieurs ». Elle est aussi perçue comme « une valeur démocratique elle se ramène à faire gérer le maximum d'affaires par les intéressés eux-mêmes ou par leurs représentants » (Roig, 1996 : 449).

On distingue deux types de décentralisation :

La décentralisation territoriale où des compétences sont transférées aux collectivités locales telles que les départements et communes. Ces derniers jouissent d'une personnalité morale et d'une certaine autonomie malgré le contrôle de légalité qui pèse sur eux (CGCL).

La décentralisation fonctionnelle ou technique où, des établissements sont chargés de gérer des services publics tels que les hôpitaux publics, universités publiques etc. disposent d'une personnalité morale et des moyens propres.

L'Etat décentralisé se différencie de celui centralisé par le fait que dans ce dernier il n'existe qu'une seule personne morale de droit public que représente l'Etat et le pouvoir est centralisé. Donc les collectivités n'ont pas une certaine autonomie. La déconcentration ici est représentée par les représentants de l'Etat qui dispose d'un certain pouvoir d'agir au nom de l'Etat.

Au Sénégal, la décentralisation est un système dans lequel le territoire national est découpé en collectivités locales, un système de dévolution de pouvoir de l'Etat central vers des échelons inférieurs. Elle est un instrument de renforcement de la démocratie et de la participation citoyenne à la gestion des affaires locales. Elle est un instrument permettant à l'Etat de céder une partie de ses fonctions, responsabilités, ressources, budgets et pouvoirs à des entités décentralisées. (Rapport final PNDL, 2011 : 8).

Donc, nous pouvons dire que la décentralisation est le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales

2.2. La gouvernance locale

Nous allons essayer de définir les différents mots qui composent la gouvernance locale. Parmi ces mots, nous avons la « gouverne » qui est pour Gérard Bergeron (1977) un « système » qui permet d'organiser et d'assurer le bon fonctionnement des « sociétés politiques » et du mot « gouverne », il y a le verbe « gouverner » qui est le fait de diriger, gérer et orienter.

La notion de gouvernance locale renvoie à la mise en relations d'acteurs forts divers dans le cadre de la gestion de leur territoire. Elle appelle donc à la coordination de différentes logiques d'acteurs intervenant à diverses échelles du territoire. (Bergeron, 1977 : 20).

Pour élargir davantage notre définition, le gouvernement du Sénégal définit la gouvernance locale comme une « forme de coordination incluant une pluralité d'acteurs :

coopération, réseau, alliance et partenariat » cela revient à dire que la gouvernance locale ne concerne pas une seule autorité locale « mais implique des acteurs non étatiques dans les processus décisionnels ». Elle fait donc référence à une « gestion participative des programmes et projets locaux de développement »

Nous pouvons ainsi, définir la gouvernance locale comme un « système » qui permet de diriger, gérer et d'orienter les affaires locales. Et on entend par affaire locale, tout ce qui est propre au territoire ou au terroir.

Parmi les acteurs de la gouvernance locale nous avons : l'Etat, le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MDCL), le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération décentralisée (MATC), les Collectivités Locales (CL), les communes, les communautés rurales, les Acteurs Non Etatiques (ANE), les populations et les partenaires extérieurs.

2.3. Le développement local

Le terme « développement local désigne l'évolution qualitative d'un territoire ; il vise le mieux-être des habitants et part d'une dynamique de projet» (Husson 2012 : 3). Cette définition revient à dire que le but du développement local est d'améliorer qualitativement le niveau de vie de la population locale. Il s'atteint donc à travers des projets de développement dynamiques. C'est le résultat d'un processus tout en prenant en compte les besoins de la population.

Il peut être :

Un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales. (Sommet de Montréal 2002 :1).

Cette définition met en évidence le développement local par la population qui, elle-même promeut le développement local. Et les facteurs qui le déterminent sont l'économie, le social, la culture, la politique et l'environnement.

C'est aussi

Une forme de développement qui s'appuie sur une importante mobilisation des acteurs et des ressources locales sur un territoire donné en vue d'initier une dynamique de développement économique, sociale, culturelle et politique durable. (Universités de printemps 2001, vétérinaires sans frontières).

En définitive, nous pouvons dire que le développement locale est un processus qui permet de rassembler tous les composants territoriaux à travers des projets d'intérêt commun et local, tout en mettant en valeur les ressources locales en vue d'une amélioration qualitative et harmonieuse de la vie des habitants de la collectivité.

2.4. Le rôle

Dans le dictionnaire Larousse, le rôle est défini comme étant « une fonction remplie par quelqu'un, attribution assignée à une institution ».

2.5. La coopération décentralisée

Nous allons essayer d'apporter une définition étymologique des mots qui compose la Coopération décentralisée.

- **La coopération**

Etymologiquement, le mot coopération vient des mots latins « Cum » qui signifie «avec » et « operare » qui signifie faire quelque chose ou agir.

Au sens général du terme la coopération signifie :

- ✓ l'action de participer à une œuvre, à un projet commun.
- ✓ la capacité de collaborer à cette action commune ainsi que les liens qui se tissent pour la réaliser.
- ✓ un mode d'organisation sociale qui permet à des individus ayant des intérêts communs de travailler ensemble avec le souci de l'objectif général. Elle nécessite un certain degré de confiance et de compréhension. (Dictionnaire de la coopération, année).

Au sens politique du terme la coopération est une « politique d'aide économique, financière, culturelle et technique, mise en œuvre à l'échelle internationale entre les pays industrialisés et les pays en développement ». (Dictionnaire de la coopération).

- Décentralisée

Du point de vue administratif, décentraliser signifie restituer une partie du pouvoir national de l'État à des instances régionales, départementales et communales.

Après la définition de ces termes, nous pouvons dire que la coopération décentralisée est le fait d'établir à long terme, une relation entre les collectivités. Elle peut prendre plusieurs formes (aides au développement, appui institutionnel gestion des biens et des services etc.). Les termes sur lesquels portent la coopération sont toujours définis par les partenaires.

Martine BONDO et Martin M. BALIKWISHA NYONYO définissent la Coopération décentralisée en ces termes :

La coopération décentralisée peut être perçue comme cette pratique d'échanges internationaux faisant intervenir des collectivités et associations locales, des organisations non-gouvernementales, des administrations centrales, des groupes d'intérêts, des entreprises ». (Bondo, Balikwisha Nyonyo, 2013).

Elle peut être aussi le fait qu'une ou plusieurs autorités locales de deux États décident conjointement de développer des actions pour un même intérêt. Dans ce cas elle se traduit comme une entraide humanitaire et s'effectue souvent entre les pays du nord et ceux du sud.

CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Notre méthodologie de recherche va porter les contours suivants : la phase pré-enquête, l'enquête proprement dite, le traitement et analyse des données et les difficultés rencontrées.

1. La phase de pré-enquête

1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire permet de prendre connaissance de ce que des auteurs qui nous ont précédés ont écrit sur le sujet et de mieux dégager la problématique.

Tout travail de recherche a besoin d'une bonne documentation. En ce qui concerne le nôtre, nous avons eu à lire plusieurs documents, livres, articles qui parlent du sujet. Cette documentation s'est effectuée dans plusieurs sites tels que la bibliothèque de l'université Assane Seck de Ziguinchor, le siège de la coopération décentralisée Bignona-Savoie et aussi grâce aux articles obtenus sur internet en version PDF.

Les œuvres qui parlent de la coopération décentralisée, le développement local et la gouvernance sont certes nombreuses. Mais nous avons adopté une méthode plus simple pour exploiter de manière plus efficace les informations. C'est partant de cela qu'avant l'exploitation, nous avons d'abord déterminé le type de document dont nous avons besoin et la quantité suffisante à lire pour chaque type de document. Nous avons sélectionné les rapports, les dictionnaires, article et ouvrages. Ensuite, l'exploitation s'est faite selon la nature de l'information attendue. Par exemple ceux qui définissent les concepts, nous donnent des données statistiques ou développent sur le sujet. Et enfin nous les avons arrangés selon la chronologie, les idées développées et l'espace.

Mais nous aurons aussi à faire un travail de recherche au niveau même des acteurs sur lesquels porte notre sujet. Des instruments d'enquête seront utilisés pour faciliter ce travail de recherche.

1.2. Le choix des outils de collecte

Nous avons emprunté les outils de la science sociale pour réaliser notre enquête. Nous avons utilisé la méthode qualitative car, elle permet de répondre à nos questions de recherche. Les instruments utilisés sont : le guide d'entretien, le *focus group* et l'observation libre.

1.2.1. Le guide d'entretien

Le guide d'entretien est un document qui est utilisé pendant les entretiens. Il permet de structurer et de définir les domaines, les thématiques et les questions à aborder. Par rapport aux lectures et recherches effectuées, nous avons dégagé des hypothèses. Et dans notre étude, l'hypothèse dégagée est que la coopération Savoie-Bignona joue un rôle dans la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local. Ce guide d'entretien réalisé nous aidera à confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Le type d'entretien réalisé est l'entretien semi directif. Il est composé de questions ni entièrement fermées, ni entièrement ouvertes. Une liberté est donnée à la personne interviewée pour plus d'ouverture dans l'argumentation. Mais nous veillons toujours au respect des thèmes définis au départ pour ne pas sortir de l'objet de l'entretien. Ce type d'entretien nous donne la possibilité de poser des questions par rapport aux différentes informations qui nous sont données pour plus de précisions.

1.2.2. Le *focus group*

Il consiste à rassembler entre six et douze personnes pour évaluer leurs perceptions par rapport au programme dont ils sont bénéficiaires. Par manque de données précisant le nombre de bénéficiaires dans chaque projet de la coopération Savoie-Bignona, nous avons choisi au hasard douze bénéficiaires par projet. La grille d'entretien élaborée lors du focus groupe avait pour thème : le rôle de la coopération décentralisée Savoie-Bignona dans le développement local : forces, faiblesses et perceptions.

1.2.3. L'observation libre

Cette technique nous permet d'être présente dans la situation étudiée. A travers elle, nous pouvons observer, voir, écouter, vivre et sentir les situations et aspects étudiés. Nous avons participé à des rencontres entre le Pays de Savoie Solidaire et entrepreneur du monde, à

des réunions entre la banque mondiale, la mairie de Bignona et la coopération Savoie, à la formation des moniteurs, au patronage à Baïla.

1.3 L'enquête exploratoire

Cette phase consiste à faire une exploration du terrain. C'est partant de cette idée que nous avons rencontré M. Sène à Bignona pour un entretien et une demande de stage. Après discussion avec le représentant M. Malaini Sonko, il a répondu favorablement à notre demande. Nous avons fait une visite à la Mairie de Bignona et au conseil départemental ou, nous nous sommes entretenus avec M. Daffé Mané et les élus locaux.

2. L'enquête proprement dite

2.1. Le déroulement du stage

Le stage s'est effectué pendant trois mois de juillet à septembre. Nous avons fixé avec notre maître de stage un planning des visites et des entretiens à faire pour notre travail de recherche. Nous avons participé à des rencontres, à des réunions et à des activités dans le cadre du programme de coopération. Nous avons aussi visité des sites importants et jouant un rôle clé dans la coopération.

2.2 Le déroulement des entretiens

Pendant les entretiens, avec l'autorisation des interviewés, nous avons utilisé un enregistreur pour ne pas perdre certaines informations importantes liées à des données statistiques et historiques. Mais aussi nous avons pris des notes.

Les entretiens faits ont été adressés aux élus locaux de la commune et du département avec comme thème : le rôle de la coopération Savoie Bignona dans la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local ; aux délégués de quartier avec comme thème : le rôle de la coopération Savoie-Bignona dans la gouvernance participative ; aux responsables des différents volets environnement, économie, jeunesse, culture, santé et éducation sur le rôle de la coopération décentralisée dans ces volets cités. Le tableau suivant apporte plus de détails sur les différents entretiens qu'on a eu à mener.

Tableau 2: La liste des personnes interviewées

Entretiens faits dans notre travail de recherche				
Lieu	Activités	Objectifs	dates	heures
Siège PSS Bignona	entretien avec M. Malaïny Sonko	Fonctionnement et historique de la Coopération Bignona/Savoie	01/08/2017	9h-10h
Commune de Bignona	Visite et entretien avec le secrétaire Municipal et Younouss Diédhiou	Historique du Programme de Coopération	03/08/2017	16h-17h
	Entretien avec Daffé Mané	Projets et Programmes	08/08/2017	9h-10h
	Entretien avec le 1 ^{er} Adjoint au Maire de la Commune et Malick Sané	Dispositif Institutionnel	17/08/2017	9h-10h
	Entretien avec un délégué et un conseil de quartier	rôle de la coopération dans la Gouvernance participative	21/08/2017	16h-17h
Maison de l'Innovation	Entretien avec Daouda Koné	programme économique et environnemental de la coopération Bignona /Savoie	23/08/2017	16h-17h
	Maimouna Tendeng	Echanges Femmes entrepreneuses	28/08/2017	16h-17h
CEDAC (Bibliothèque)	Entretien avec Ndeye Fatou Diop et acteurs culturels	programme éducatif et culturel	29/08/2017	9h-10h
Siege PSS	Entretien avec L'EPS Famara Diédhiou et Relais Communautaires	Réseau d'Appui Communautaire (RAC) sur l'éducation à la santé	10/09/2107	12h-13h
	Entretien Cherif Sène	programme jeunesse sport et loisir	12/09/2107	9h-10h
Conseil Départementa	Entretien avec les élus	Dispositif Institutionnel et partage sur le P3D et F2D	13/09/2107	16h-17h

I	Entretien avec l'animateur forestier (environnement)	Programme environnement	14/09/2107	16h-17h
	Entretien avec le Chef de l'action Sociale action sociale	Programme action sociale	18/09/2107	16h-17h
	Entretien, rencontre et visite avec Entrepreneur du monde	Programme économique de la coopération Bignona /Savoie	20/09/2107	16h-17h
Siege PSS	Entretien avec les Commissions	Echanges Craies en mains	21/09/2107	16h-17h
	Education Jeunesse	Réalisation bandes dessinées volume	25/09/2107	16h-17h
		Anima terre jeunesse	27/09/2107	16h-17h

Source : Alice Coly

2.2. Le déroulement des *focus groups*

Parmi les projets que nous avons eu à faire des investigations sous forme de focus groupe, nous pouvons citer : le FAIE, le projet de création de la bande dessinée, la craie en main, le projet alTerre ado, les bénéficiaires des voyages d'échange, les projets jeunesse et loisir, les bénéficiaires de la bibliothèque. Suivant le planning fait dès le départ, nous convoquons les douze personnes choisies afin de vérifier les disponibilités. Pendant le focus groupe nous avons aussi fait des enregistrements avec notre téléphone. Nous avons aussi distribué à chaque participant une petite fiche permettant d'évaluer leurs perceptions personnelles par rapport aux programmes.

3. Le traitement des données

A travers les notes prises lors des entretiens et focus groups et avec l'aide des enregistrements pris, nous avons mis au propre toutes les informations recueillies. Ensuite nous avons procédé à l'analyse du contenu en les classant par rapport à la signification, les définitions, le sens et les thématiques. Mais, il est important de signaler que malgré le fait que notre recherche repose sur des instruments qualitatifs, elle dispose de données quantitatives.

Ces données sont traitées par Excel qui nous a permis de réaliser des graphiques analytiques et comparatifs.

4. Les difficultés rencontrées

Comme tout travail de recherche, il y a des difficultés qui viennent entraver le bon déroulement de l'investigation.

Dans notre cas la première difficulté que nous pouvons signaler est la difficulté liée à la non maîtrise du site ou de l'environnement. Bignona étant une localité qui nous était inconnue, nous avons rencontré des difficultés liées à l'accès à certains sites et quartiers. Pour y faire face, notre maître de stage a mis à notre disposition, par ses propres frais, un Djakarta man qui était chargé d'assurer notre déplacement. Pour les autres sites, les relais jeunes ont bien voulu apporter leur contribution en assurant une partie des entretiens auprès des délégués de quartier.

Nous avons aussi rencontré des difficultés liées au manque de base de données pour évaluer les données quantitatives et financières. Dans certains cas, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des informations quantitatives comme par exemple le nombre de bénéficiaires dans certains projets, le coût total du financement de certains projets.

Une réticence et une réserve de certains acteurs et bénéficiaires dans les réponses apportées sont aussi notées. Parfois on sent une prise de partie politique dans les réponses apportées.

DEUXIÈME PARTIE
LE CADRE ORGANISATIONNEL

CHAPITRE I : LA PRÉSENTATION DES DÉPARTEMENTS DE LA SAVOIE ET DE BIGNONA

Il est question dans ce chapitre de faire la présentation des deux départements Savoie et Bignona. Mais une petite présentation de la commune de Bignona sera aussi faite car c'est avec elle qu'est née cette coopération.

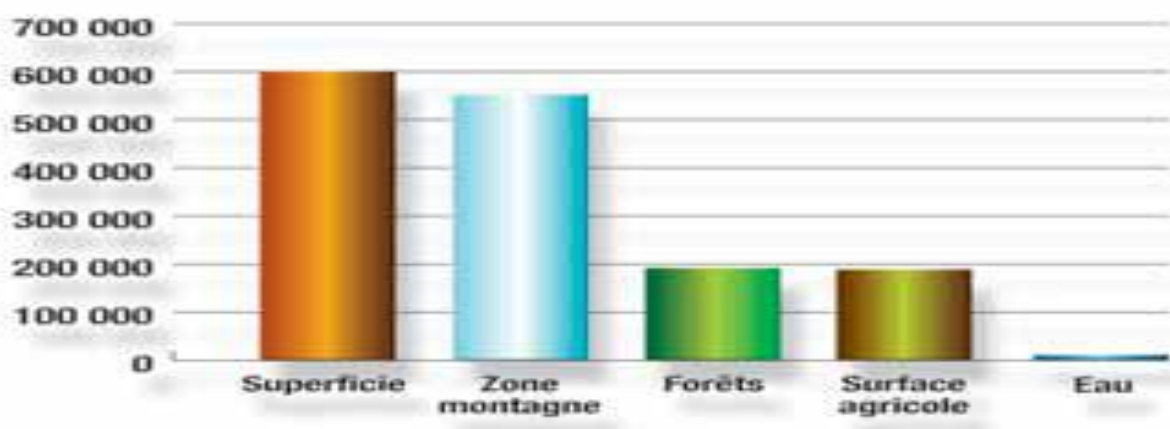
1. La présentation du département de la Savoie

Nous allons diviser ce chapitre en quatre parties : la présentation géographique, la présentation administrative et politique, la présentation démographique et la présentation économique.

1.1. La présentation géographique

Le département de la Savoie appartient à une partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est limité au Sud par la Haute Alpes, au nord par l'Ain, à l'ouest par l'Isère et à l'est par les vallées de Suse et d'Aoste en Italie. La quasi-totalité du territoire se trouve sur la montagne, soit 88,4% du territoire. Le département de la Savoie comporte 6267 km² de superficie. Il représente 0,92% de la France. Il a une forêt qui représente 1/3 du territoire soit 193500 ha et 2200 km de cours d'eau. 88,4% du territoire est composé de montagne soit 554100 ha. La Savoie comprend 3855 altitudes.

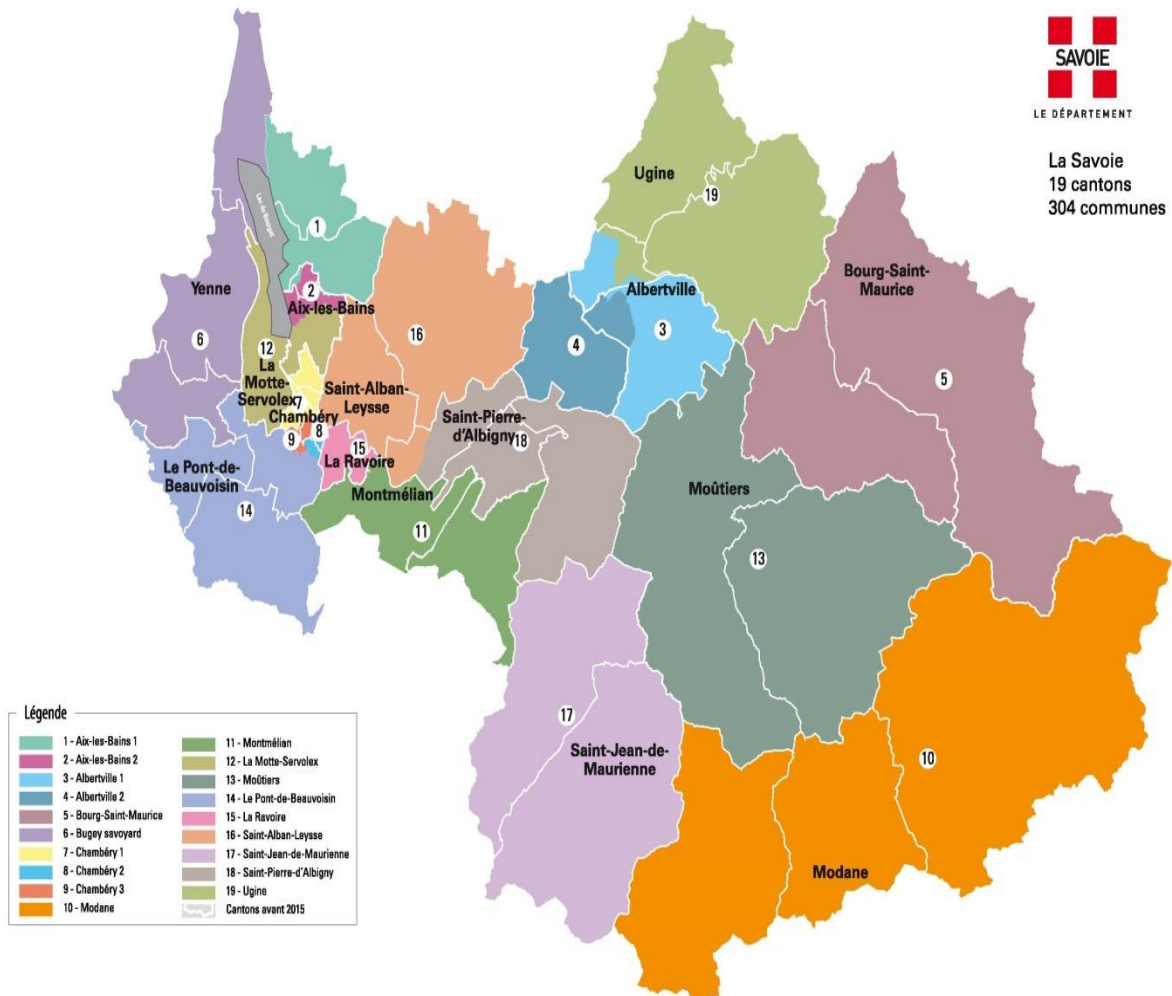
Figure 1 : La présentation géographique de la Savoie



Source : www.savoie.fr

1.2. La présentation administrative et politique

Figure 2 : La carte du département de la Savoie



Source : www.google.sn/carte+departement+savoie

Sur un total de 100 départements, la Savoie est le 45^{ème} département français. Elle fait partie de la région d'Auvergne Rhône Alpes. Suite aux lois 402 et 403 du 17 mai 2013 et au décret du 27 Février 2014 portant sur le nouveau découpage administratif du département de la Savoie et mis en vigueur en 2015, la Savoie fut divisée en 19 cantons. Elle est composée de 305 communes. Le chef-lieu du département de la Savoie est la commune de Chambéry. L'entité qui représente le département savoyard est le conseil départemental. Il est composé de 38 conseillers départementaux dont 19 hommes et 19 femmes. Ces conseillers sont élus au suffrage universel direct et siègent au sein de la commission permanente dirigée par le président du conseil départemental.

Les différents domaines de compétence du département sont :

- le social ;
- le transport ;
- l'éducation ;
- la culture ;
- le développement local ;
- le logement ;
- l'environnement.

1.3. La présentation démographique

Le département de la Savoie a une population totale de 426924 en 2014. Il a connu une augmentation au cours de ces années.

Tableau 3 : l'évolution de la population savoyarde par âge

Population par tranches d'âges				
	2014	%	2009	%
Ensemble	426 924	100	411 007	100
0 à 14 ans	76 818	18	75 660	18,4
15 à 29 ans	71 753	16,8	72 116	17,5
30 à 44 ans	83 636	19,6	85 875	20,9
45 à 59 ans	88 522	20,7	85 027	20,7
60 à 74 ans	66 437	15,6	56 953	13,9
75 ans ou plus	39 758	9,3	35 376	8,6

Source : www.insee.fr

On constate dans ce tableau que la population savoyarde a connu une augmentation en 2014 par rapport à l'année 2009. Elle est dominée par les adultes. C'est à dire les personnes âgées entre 30 à 59 ans. Cette tranche d'âge représente au total 40,3% de la population totale en 2014.

En ce qui concerne les données de la population par sexe ce tableau ci-dessous nous montre que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes.

Tableau 4 : La population par âge et sexe

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	209 207	100	217 717	100
0 à 19 ans	52 301	25	49 159	22,6
20 à 64 ans	123 118	58,8	123 144	56,6
65 ans ou plus	33 788	16,2	45 414	20,9

Source : www.insee.fr

Le constat qui est fait sur ce tableau est que malgré le fait que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes, l'espérance de vie est plus importante chez l'homme que chez la femme soit 16% de femme 20% contre d'homme ayant entre 65 et plus.

1.4. La présentation économique

Le tissu économique de la Savoie est composé de 46 208 établissements. Ils sont répartis comme suite dans les secteurs d'activités suivantes :

Tableau 5 : Le tissu économique de la Savoie

Industrie	BTP	Commerce	Service	total
2874	5570	7278	30486	46208

Source : <http://www.savoie.cci.fr/690-chiffres-cles-de-la-savoie.htm>

Les secteurs qui développent l'économie savoyarde sont les suivants :

1.4.1. Le tourisme

De par ses montagnes, son paysage, ses lacs et son patrimoine historique, la Savoie est devenue une destination préférée des touristes. Selon l'Insee, lors du recensement de la population en 2013, le nombre de résidences secondaires est de 114670. Aujourd'hui, le tourisme représente presque la moitié du revenu. Il représente les données suivantes : 1,1 milliards de richesse dégagé en 2011 ; 546 millions d'euro HT d'investissements touristiques en 2014 ; 3,9 milliards d'euro de retombées économiques dégagées par les domaines skiables et 31,8 millions de nuitée dont les 70% sont faites en hiver.

1.4.2. L'industrie

La filière est dominée par l'industrie de la montagne, l'agro-alimentaire, la métallurgie, la fabrication d'équipements électriques et la production d'électricité.

1.4.3. L'agriculture

Elle est marquée par l'élevage et la production de lait. Ce lait est ensuite transformé en fromage de qualité, soit 110 millions de litres de lait transformés en fromage par an. La viticulture, le maraîchage et la production de pommes et de poires occupe aussi une place importante dans le secteur agricole.

2. La présentation du département de Bignona

Ce chapitre est divisé en quatre parties : la présentation géographique, la présentation administrative et politique, la présentation démographique et la présentation économique.

2.1. La présentation géographique du département de Bignona

Bignona est l'un des départements de la Région de Ziguinchor. Il est situé dans la partie sud-ouest du Sénégal et est entre la frontière gambienne et le fleuve Casamance. Il est limité au Sud par le département de Ziguinchor, au Nord par la république de Gambie, à l'Est par la région de Sédhiou et à l'ouest par l'Océan Atlantique. Il a une superficie de 5295 km². Le département dispose d'une forte potentialité naturelle marquée par les îles, le fleuve, les mangroves, les marigots, le littoral, les forêts et la brousse.

2.2. La présentation administrative et politique

Figure 3 : La carte du Département de Bignona



Source : www.au-senegal.com

Le département de Bignona compte 19 communes. Le chef-lieu du département de Bignona est la commune de Bignona. Il est considéré avec l'acte III de la décentralisation mis en place au Sénégal en 2014 comme une nouvelle collectivité territoriale. Il est dirigé par un conseil départemental et est composé d'un président de conseil et des conseillers.

2.3. La présentation démographique

Bignona est perçu comme le pôle régional de la région de Ziguinchor, avec 46% de la population régionale en 2014. Le département compte 260276 habitants et une densité de 49 habitants par km² comme l'illustre ce tableau ci-dessous.

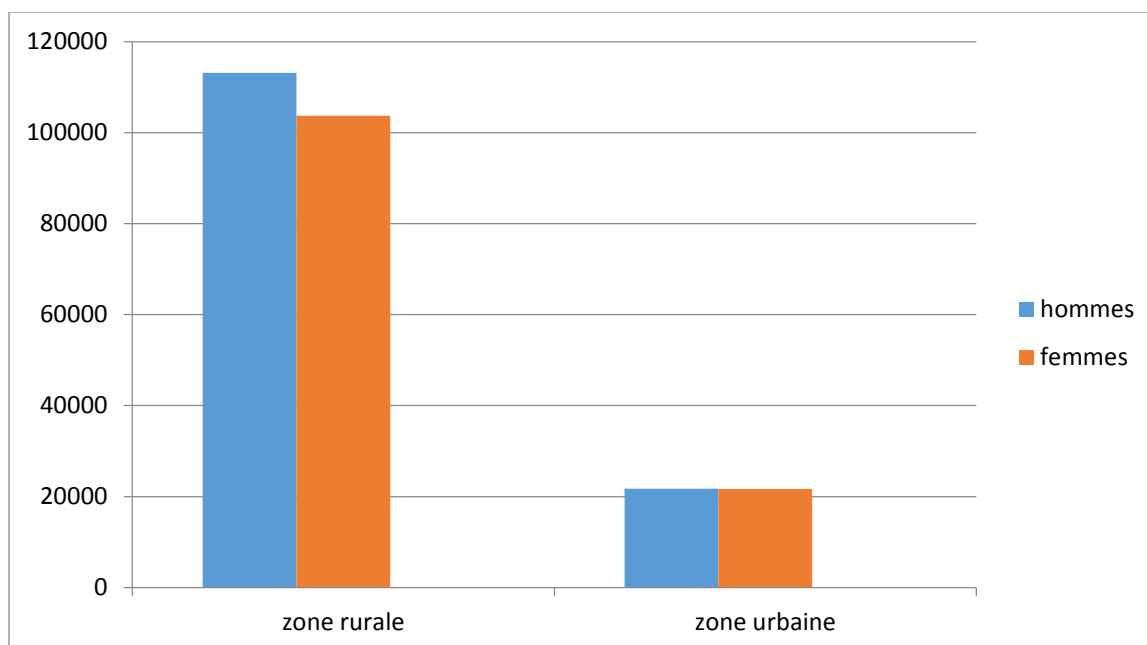
Tableau 6 : La répartition de la population par sexe et par zone

répartition de la population par sexe et par zone			
sexe	zone rurale	zone urbaine	Ensemble
féminin	103719	21677	125396
masculin	113134	21746	134880
total	216853	43423	260276

Source : http://www.ansd.sn/ressources/ses/SES-Ziguinchor_2014.pdf

Ce tableau nous montre que la population est beaucoup plus présente dans les zones rurales que urbaines avec un total de 216850 habitants et 43423 habitants dans les zones urbaines. Selon cette statistique, les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes avec un nombre de 134880 habitants pour les hommes à 125396 habitants pour les femmes. Elle correspond au diagramme suivant :

Figure 4 : L'histogramme de la répartition de la population par sexe et par zone



Source : http://www.ansd.sn/ressources/ses/SES-Ziguinchor_2014.pdf

2.4. La présentation économique

Le département de Bignona regorge de fortes potentialités économiques. Elle se compose des secteurs suivants :

2.4.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le type d'élevage pratiqué est traditionnel. La dépendance en consommation de viande est de 90%. On note un développement de l'aviculture et de l'apiculture. Le secteur de la pêche est marqué par une transformation halieutique artisanale.

2.4.2. Le commerce, le transport et le tourisme

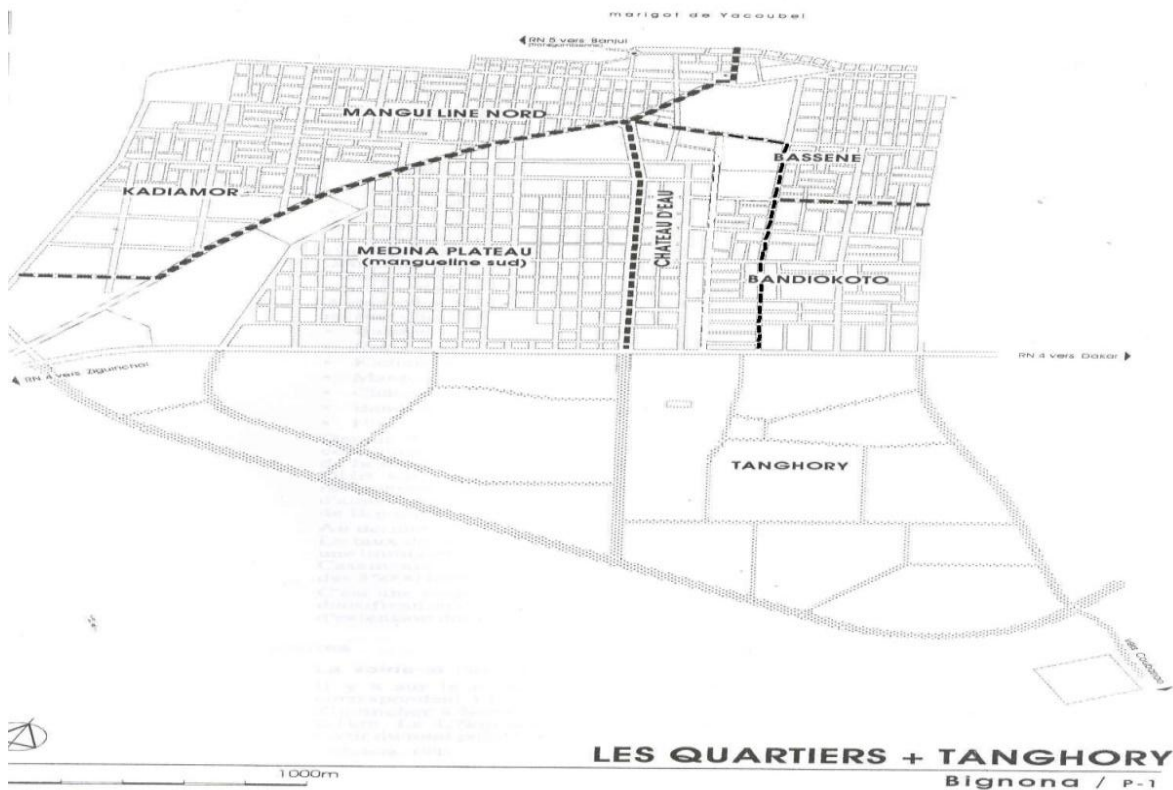
Le secteur du commerce est pratiquement informel. Il n'y a pas d'industrie capable de transformer les produits locaux pour une commercialisation à l'extérieur. La majeure partie des produits consommés est importée. Le secteur du transport souffre d'une mauvaise organisation. Le tourisme est de plus développé avec les 6 hôtels, 23 campements privés et 7 campements villageois. Mais le séjour touristique reste faible.

3. La présentation de la commune de Bignona

Nous allons essayer de présenter la commune de Bignona en précisant sa situation géographique avec les différents quartiers qu'elle comporte, sa démographie et son économie.

3.1. La présentation géographique

Figure 5 : La carte de la commune de Bignona et ses quartiers



Source : Fichier remis lors d'un entretien avec les délégués de quartier

La Commune de Bignona est une ville située en Basse-Casamance dans la région de Ziguinchor, au sud du Sénégal . Elle se trouve à environ 80 km de l'océan Atlantique. La ville a une altitude assez faible et elle est de 33 mètres environ. Ce qui donne un dénivelé moyen jusqu'à l'océan d'environ 17 centimètres par kilomètre.

C'est une Ville carrefour située sur les axes RN4 et la RN5, qui la relie à Dakar (au nord, environ 400 km)- Ziguinchor (au sud, environ 30 km) et à la Gambie (au nord, environ 70 km).

Les localités les plus proches sont les villages des communes de TENGHORY et NIAMONE qui, aujourd'hui, dans le cadre de l'intercommunalité, partagent certaines actions avec le partenaire de Pays de Savoie Solidaires. Les différents quartiers que compose la commune de Bignona sont :

- Médina Plateau ;

- Kadiamor ;
- Manguiline ;
- Château d'Eau ;
- Badionkoto ;
- Basséne.

3.2. La démographie

La commune de Bignona compte environ 33857 habitants dont 16415 femmes répartis sur une superficie de 646,75 hectares où cohabitent différentes ethnies (Diola, Mandingue, Peul, Mancagne, Mandjack, Sérère). Les diolas constituent l'ethnie majoritaire. Bignona est une ville fortement scolarisée (99 % des enfants fréquentent aujourd'hui l'école) avec 18 écoles élémentaires rien que dans la commune de Bignona, 04 collèges, 01 lycée public d'enseignement général et 01 lycée agricole. Il existe aussi des collèges et lycées privés d'entraide. Les religions dominantes sont l'islam et le christianisme. L'animisme occupe aussi une place importante.

3.3. Les activités socioéconomiques

3.3.1. L'agriculture

Elle représente 80% de la population active. Elle est marquée par la culture vivrière (le riz, le mil, sorgho, maïs), les cultures de rente telles que le niébé et une forte production fruitière. C'est un secteur qui jadis était l'occupation principale des populations de Bignon. Aujourd'hui, avec l'urbanisation de la ville, l'activité agricole perd de plus en plus du terrain. Au-delà de l'urbanisation, d'autres problèmes liés à la perte de fertilité des sols et aux mauvaises campagnes des années passées ont également contribué à cette situation.

3.3.2. L'élevage

C'est la seconde activité après l'agriculture. Elle est de type extensif. Les espèces prédominantes sont la volaille, les caprins, les ovins les bovins et les porcins. Elle reste un secteur d'activité dominé par la population peulh. La forte présence de cette ethnie à Bignona fait que cette activité y occupe une place non négligeable et mobilise beaucoup d'actifs. Des contraintes sont toutefois soulevées du fait de la forte corrélation entre l'agriculture et

l'élevage, l'activité a perdu du terrain, à cause des mauvaises saisons enregistrées ces dernières années.

3.3.3. L'artisanat

Ce secteur occupe une frange importante de la population. En effet, à Bignona on compte une variété de métiers : maçonnerie, cordonnerie, menuiserie, forge, couture, mécanique, etc. L'artisanat d'art, c'est-à-dire la sculpture, y est également bien développée.

3.3.4. Le transport

C'est incontestablement l'un des secteurs phares de la vie économique à Bignona du fait non seulement de la population qui s'y active mais aussi des revenus générés. Mais l'inexistence d'un système de transport urbain plonge les populations dans de sérieuses difficultés de mobilité intercommunale.

3.3.5. Le commerce

Ce secteur d'activité joue dans la commune un rôle très important. Il occupe même une place de choix en termes d'occupation des populations. Trois grandes entités composent le secteur : les grands commerçants constitués généralement de quincaillerie et les grands magasins, les petits commerçants de marché et les boutiques de quartiers.

3.3.6. L'exploitation forestière

Elle demeure un moyen de subsistance. Elle est marquée par l'exploitation de bois artisanal, bois mort et les produits de la cueillette. Mais la population s'adonne aussi à l'exploitation frauduleuse du bois d'œuvre et d'énergie.

3.3.7. La pêche

Elle offre aussi d'énormes potentialités au département qui est constitué de nombreux bolongs et marigots très poissonneux, et de grandes quantités d'huîtres et de crevettes.

CHAPITRE II : LA PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SAVOIE-BIGNONA⁴

1. L'historique de la coopération décentralisée Savoie-Bignona

L'historique de la coopération décentralisée Bignona-Savoie peut être divisée en deux étapes :

1.1. La première étape : de 1987 à 2015

La coopération décentralisée Bignona-Savoie est née du constat fait par les élus des différents problèmes que rencontrait la commune de Bignona pour relancer son développement. Parmi ces difficultés, nous avons :

- l'insuffisance des ressources financières de la commune de Bignona ;
- le manque d'assainissement de la commune.

C'est partant de ce constat que Victor Coly, maire de la commune de Bignona, François Xavier Coly, 1^{er} adjoint au maire, Bara Goudiaby, 2^e adjoint au maire chargé du développement et Labaly Cissé, 3^e adjointe au maire ont pris contact avec le CIEPAC (Centre International pour l'Education Permanente et l'Aménagement Concerté) pour la recherche de partenaire au développement. Le CIEPAC est une ONG qui travaille dans l'accompagnement et le conseil en organisation et la gestion en aménagement.

En effet, l'idée de ce projet est venue de Bara Goudiaby qui était formateur à l'époque à l'ENEA et son collègue Jacques Mercoiret. Dès son élection à la mairie de Bignona, Bara Goudiaby initia ce projet au niveau de la commune.

Dès réception de la demande faite par la commune de Bignona, le CIEPAC lance un appel aux partenaires. C'est ainsi que le Pays de Savoie Solidaire a répondu favorablement à l'appel du CIEPAC. Un diagnostic a été fait avec la collaboration de la Savoie et Bignona pour définir les plans d'action.

Le diagnostic étant fait, le maire Victor Coly et Michel Barnier, ancien ministre de l'environnement des affaires étrangères français et conseiller général de Savoie à l'époque signèrent une charte de coopération en 1988.

⁴ Les informations liées à ce chapitre ont pu être obtenues grâce aux entretiens réalisés avec l'Adjoint au maire, M. Coly ; le Secrétaire, M. Diédhiou ; le représentant local de la Savoie, M. Sonko, M. Mané et M. Sané.

Une cellule permanente fut créée pour réfléchir avec les partenaires sur comment l'on allait démarrer la coopération. Elle était composée des maires, du CIEPAC, des représentants de la Savoie et des représentants des populations.

C'est ainsi que le Programme d'Aménagement et de Développement de Bignona (PADEB) fut mis en place pour porter le programme de coopération. Il prend en compte l'ensemble des acteurs intervenant dans la commune. Il comprend la mairie, le partenaire avec Jean Fresoz président du PSS qui aussi est rattaché au conseil général de la Savoie et les représentants des populations organisés en bureau participatif composé de représentants des sept quartiers : Basséne, Château d'eau, Tenghory, Manguiline, Badionkoto, Médina plateau et Kadiamor.

Afin d'assurer le déploiement de la population à la base, il a été créé dans chaque quartier des comités de gestion pour susciter la participation des populations à la réflexion, à l'identification des problèmes et à l'élaboration des projets et programmes. Pour inciter la participation effective des populations à la gestion des affaires locales, un président issu de la société civile a été élu. Il s'agit d'Alassane Diédhiou.

1.2. La deuxième étape : de 2016 à nos jours

Cette étape fut marquée par le passage de la coopération de la commune au département. Avec l'acte trois de la décentralisation qui érige le département en collectivité locale, le partenariat a pris une tournure départementale autrement dit entre département de Bignona et celui de la Savoie. Elle porte sur les axes majeurs comme la transition, l'émergence économique et le bien vivre ensemble. Une Convention cadre régit la coopération entre le département de la Savoie et le département de Bignona.

2. La convention de coopération entre les départements de la Savoie et de Bignona

Cette coopération est régie dans le cadre général des accords bilatéraux de coopération entre la France et le Sénégal

2.1. Les fondements juridiques de la convention

La coopération Savoie-Bignona repose sur les bases telles que :

➤ Les lois sénégalaises

Les lois sénégalaises qui permettent l'existence d'une telle coopération sont :

la constitution sénégalaise de 2001 sur le principe de coopération, la loi 2013-10 portant le Code Général des Collectivités Locales (CGCL), portant sur la réforme de l'acte trois de la décentralisation et l'article 29 de la loi 2013-10, portant le CGCL autorisant les départements à signer des conventions avec d'autres collectivités et d'autres organismes publics et privés.

➤ Les lois françaises

Les lois qui font le fondement de la coopération entre le département de la Savoie et le département de Bignona sont les suivantes :

- la loi d'orientation française 92-125 portant à l'administration territoriale de la république française qui porte le titre IV intitulé « de la coopération décentralisée » ;
- la loi française 2007-147 portant sur « l'action extérieure des collectivités territoriales et leurs regroupements » ;
- la loi française d'orientation et de programmation 2007-773 portant sur les politiques de développement et de solidarité internationale.

Elle repose aussi sur la « charte de la coopération décentralisée pour le développement durable » de 2004 et sur le respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la démocratie.

2.2. Les valeurs et les principes de la coopération Savoie-Bignona

➤ Les valeurs

Ce partenariat repose sur quatre valeurs suivantes :

- le respect de l'Etat de droit

Comme c'est une relation qui lie deux Etats ou deux collectivités appartenant à des Etats différents, il est primordial de tenir compte des droits nationaux de chaque Etat et de

veiller aux respects de ses droits. Des valeurs comme la démocratie, la transparence sont aussi mises en évidence.

- la gouvernance participative sur chaque territoire

Les deux collectivités sont responsables de toutes les actions menées dans le cadre de cette coopération. Elles ont aussi la vocation de faire participer les « communes et leurs sociétés civiles » dans la prise de décision.

- la mise en œuvre de politique publique locale

La Savoie et Bignona ont pour engagement d'accompagner les projets de développement.

- le renforcement de capacité des acteurs

La capacitation des acteurs favorise une meilleur efficacité et efficience dans l'exercice des fonctions. Mais, plus encore, ils deviendront plus autonomes.

- l'ouverture aux autres et au monde

Elle consiste à créer un lien entre la population des deux partenaires, encourager le dialogue interculturel et dynamiser une citoyenneté locale et internationale.

➤ Les principes d'actions

- le co-pilotage, le suivi-évaluation

La Savoie et Bignona assurent ensemble le pilotage des projets. Il assure aussi le suivi et évaluation des activités et projets.

- le cofinancement des actions

Les deux partenaires participent au financement des projets de développement. Chaque partenaire est libre de fixer selon ses possibilités, la somme qu'il peut contribuer dans le financement d'une activité ou d'un projet.

- la transparence et la contractualisation

Tous les contrats, projets et financements sont définis clairement et sont connu des collectivités locales et des populations.

- la réciprocité des impacts

Les acquis et les expériences issus du partenariat sont valorisés et partagés dans d'autres partenariats.

2.3. Les arrêtés convenus dans le cadre de la coopération

➤ objet

La convention a pour objet de fixer les différents termes du partenariat.

➤ objectif général poursuivi par les départements de la Savoie et de Bignona

L'objectif fixé par les deux partenaires est d'élaborer des plans, de développer des projets afin de promouvoir le développement des deux localités, de participer à leur émergence, de favoriser les échanges et les voyages d'expériences.

➤ engagement des partenaires

Ils s'engagent à assurer la maîtrise d'ouvrage, la mobilisation des financements. La Savoie confie la mise en œuvre, le suivi et l'exécution des projets et activités au Pays de Savoie Solidaire (PSS). Ils s'engagent aussi à inscrire leur partenariat dans la démarche participative.

➤ modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage est assurée par les deux départements. La maîtrise d'œuvre est confiée au PSS par une subvention annuelle que leur remettent la Savoie et le département de Bignona. Un programme d'action est élaboré et les thématiques définies en fonction des besoins prioritaires des populations.

➤ pilotage, suivi, accompagnement et évaluation

Le pilotage est fait par un comité de pilotage franco-sénégalais. Il a pour objet de :

- définir les principes ;
- discuter des accords-cadres ;
- valider les programmes d'action et rapports annuels ;
- organiser les termes officiels du partenariat.

Le comité de pilotage est composé de 6 représentants pour chaque partenaire. Les 6 représentants de la Savoie sont :

- la présidente ;
- la vice-présidente ;
- la responsable du département en charge de la coopération ;
- la directrice ;
- deux administrateurs de Pays de Savoie solidaire.

Les 6 représentants du département de Bignona sont :

- le président du conseil départemental ;
- le représentant de l'Etat ;
- le secrétaire général des services ;
- le représentant des services techniques départementaux ;
- deux représentants des communes du département.

Des restitutions des décisions prises sont faites aux présidents qui à leur tour informent les élus et collaborateurs. Une réunion se tient une fois par an.

Le suivi et l'accompagnement des projets sont faits par PSS et le département de Bignona. Pendant le déroulement des actions, le PSS assure un suivi technique par sa directrice. L'animation quotidienne des programmes est assurée par le chargé de mission et le représentant local.

A Bignona, la supervision est assurée par le président du département. Le suivi est confié à la commission « coopération » du département. Le secrétaire général, les agents et techniciens départementaux ou services techniques de l'Etat compétent sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des objets et l'accompagnement des porteurs de projet.

Chaque année, un rapport annuel est rédigé et présenté aux assemblées générales de la coopération.

L'évaluation de la coopération se fera en 2018, à la fin des trois années, par le comité mixte de pilotage, et un document global d'évaluation sera produit dans ce cadre.

➤ la contribution financière

La contribution financière repose sur les ressources propres des deux partenaires. La gestion des financements est faite comme suit :

- un fonds de la Savoie géré par PSS ;

- pour Bignona, le décaissement est fait par le chargé des affaires financières du département et la perception.

➤ durée et avenant à la Convention

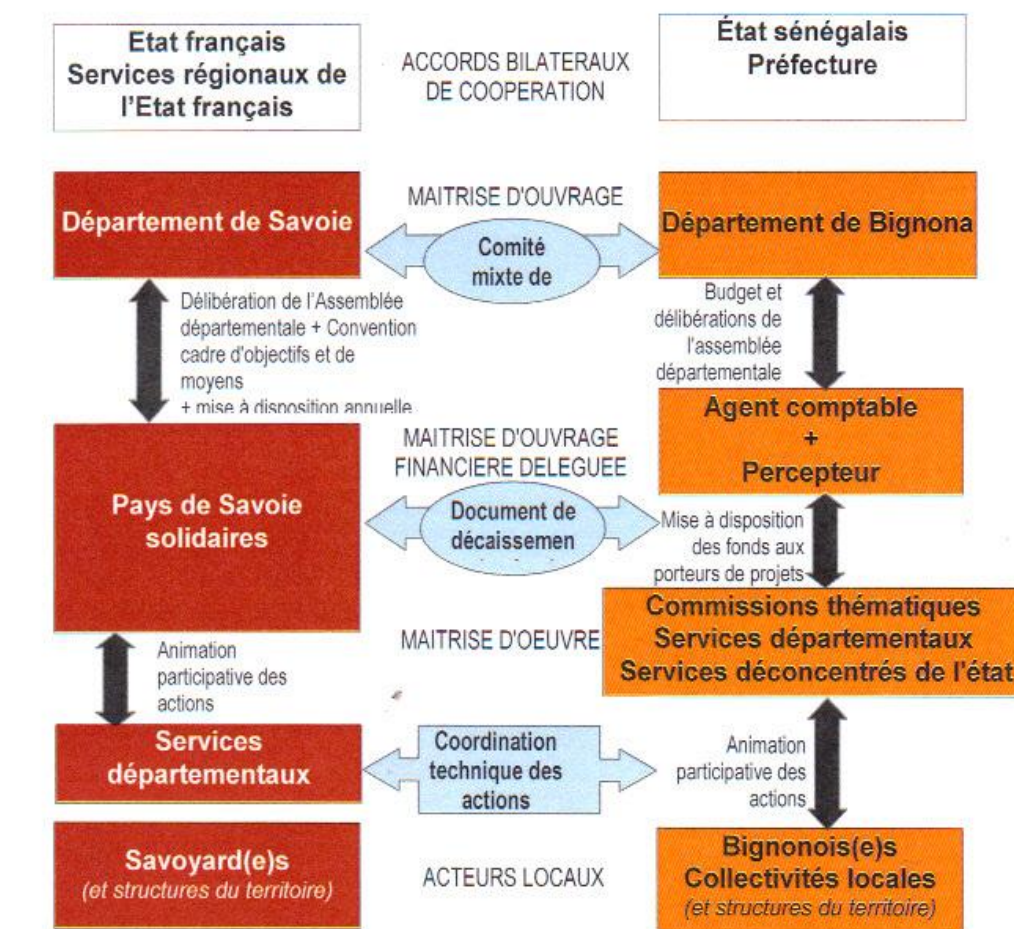
Cette convention est valable 3 ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. À partir de cette période, elle devient tacite jusqu'à renouvellement. La modification ne peut avoir lieu que par un commun accord des deux parties.

- Dénonciation et litige

Cette convention peut faire l'objet d'une dénonciation par l'une des parties. Dans ce cas précis, un processus de conciliation sera mis en place pour tenter de résoudre ce litige. La coopération sera alors, temporairement suspendue. En cas d'échec de ce processus de conciliation, la partie diligente saisira la juridiction compétente au plus tôt un mois après information par lettre recommandée. En cas de résiliation aucune partie ne peut réclamer ou attendre des indemnités de compensation.

Le tableau de fonctionnement de la coopération décentralisée ci-dessous vient résumer tout ce qui a été cité en haut.

Figure 6 : Le dispositif de fonctionnement de la coopération



Membres du comité mixte de pilotage de la coopération	
1 Vice-Présidente et 1 Responsable du Conseil Départemental en charge de la coopération décentralisée, 1 Présidente, 1 Directrice de Pays de Savoie solidaires 2 Administrateurs de Pays de Savoie solidaires	1 Président, 1 élu en charge de la coopération, 1 Secrétaire général des services, 1 Préfet 2 représentants des communes

Signataires des documents de décaissement des fonds	
1 Chargé de mission de Pays de Savoie solidaires 1 Représentant départemental de Pays de Savoie solidaires	1 Secrétaire général des services 1 Chargé des affaires financières du Département

Coordination technique des actions	
1 Chargé de mission de Pays de Savoie solidaires 2 Représentants locaux de Pays de Savoie	1 Secrétaire élu 1 Conseiller départemental en charge de la commission « Coopération »

Source : convention signée entre les départements de la Savoie et de Bignona.

TROISIÈME PARTIE

LE RÔLE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LA DÉCENTRALISATION, LA GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE BIGNONA

CHAPITRE I : LE RÔLE DE LA COOPÉRATION SAVOIE-BIGNONA DANS LA DÉCENTRALISATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE⁵

Le rôle que joue la coopération Savoie-Bignona dans la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local se situe sur trois volets : appui institutionnel et organisationnel, appui financier et aide à la mise en œuvre des plans de développement.

1. Le rôle d'appui institutionnel et organisationnel

La coopération Savoie-Bignona entend par appui institutionnel et organisationnel, le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles. L'objectif visé est de créer un environnement favorable pour promouvoir un développement durable avec des acteurs compétents, capables de répondre aux besoins de la collectivité et promouvoir leur propre développement durable. C'est dans ce sens que la Savoie intervient sur trois plans :

- soutenir l'administration chargée de conduire la politique de développement ;
- appuyer la mise en place d'un processus de décision à Bignona ;
- renforcer la capacité de coordonner et d'associer les acteurs locaux aux actions de développement.

1.1. Le renforcement administratif

La coopération Savoie-Bignona favorise le renforcement des capacités des agents municipaux, le développement de l'appartenance à l'institution municipale des salariés de l'équipe technique, l'amélioration du management des ressources humaines au sein de la commune. Ainsi, le secrétaire municipal a reçu par l'occasion grâce au partenariat, une formation en management de l'institution municipale.

Des élus ont aussi reçu une formation en gestion des ressources humaines, en organisation des services, en relation élus-agents et en suivi des équipements publics.

Ils ont aussi effectué un voyage d'échange d'expérience en Savoie. Ce voyage leur a permis de mettre en pratique tous les enseignements théoriques reçus pendant la formation.

Elle joue aussi un rôle important dans le renforcement de l'équipe technique par l'augmentation et le recrutement d'agents.

⁵ Les informations fournies dans cette partie viennent des entretiens faits avec les cadres de concertation, les élus locaux, et le responsable de la coopération

Parmi les agents recrutés nous avons :

- un assistant ;
- un responsable maintenance ;
- un agent économique.

Le salaire de ces derniers est pris en charge de manière dégressive⁶ par la Savoie. Mais, elle a exigé de la collectivité une transparence dans le processus de recrutement. Le partenariat a favorisé la mise en place des services techniques communaux et la bonne maintenance des biens publics municipaux. Plusieurs sites ont été réhabilités. Nous pouvons citer entre autres :

- les hangars communaux⁷ équipés en outils, matériels, véhicules techniques (tracteurs et bacs).
- L'hôtel de ville de Bignona équipé de vidéo projecteurs, scanners, photocopieuse, chaises.

1.2. L'appui à la mise en place d'un cadre de concertation locale

La coopération Savoie-Bignona apporte un appui à la mise en place d'un cadre décisionnel. Dans chaque quartier, un cadre de concertation y est créé. Chaque quartier a un représentant chargé de faire part des attentes des populations de sa localité.

Avant la prise de n'importe quelle décision, un diagnostic est fait avec l'appui de la Savoie auprès de la population dans le but de prendre en compte tous leurs besoins.

Après le recensement de toutes ces informations, des solutions vont être prises et formalisées, ensemble, dans un plan. C'est en quelque sorte un tableau de bord pour les actions et activités à mener dans un programme bien détaillé.

Après la réalisation du plan, les projets, les activités et les actions vont être entreprises afin de concrétiser les décisions prises dans le tableau de bord. .

Mais, faut-il ajouter que toutes ces décisions sont prises en partant de la base et de la concertation. La prise de décision en partant par la base, c'est celle qui passe par la population

⁶ La prise en charge de manière dégressive signifie que, au début, la Savoie peut contribuer à 75% au salaire et, au fur et à mesure que les années passent, elle réduit le taux de participation à 50%, 25% jusqu'à atteindre 00%.

⁷ Les hangars communaux sont des bâtiments servant à abriter les différents matériels propres à la commune.

locale. Alors que la prise de décision par la concertation renvoie au rassemblement et à l'implication de tous les acteurs locaux dans le processus de prise de décision.

1.3. Le renforcement de la capacité de coordonner et d'associer les acteurs locaux aux actions de développement

Le partenariat favorise aussi une animation de la vie d'équipe du personnel municipal. Elle pousse les élus à mettre en place des rencontres collectives à travers des réunions de bureau. Elles ont lieu chaque semaine. Une autre réunion des chefs de services est organisée tous les 15 jours. Des rencontres se tiennent avec le secrétaire municipal chaque mois. Et une fois dans l'année, tous les employés municipaux se réunissent lors d'un séminaire pour élaborer une stratégie d'équipe.

2. Le rôle de la coopération décentralisée dans la gestion financière

La coopération Savoie participe à améliorer la finance locale et la fiscalité locale.

2.1. Les objectifs du partenariat

Il a pour objectif, en terme de finance locale de :

- promouvoir une meilleure gestion transparente ;
- faciliter la mobilisation des ressources en passant par le suivi de l'évolution des taxes et impôts ;
- appuyer l'exécution municipale dans la gestion optimisée des fonds.

Pour répondre à ces objectifs la coopération a agi dans certains domaines.

2.2. La réhabilitation des structures pouvant booster la fiscalité locale

Parmi les structures réhabilitées nous avons :

- Le marché de Bignona et la gare routière de Bignona

Avec une subvention de 377 millions de franc CFA de la Savoie, Bignona dispose d'une nouvelle gare routière et d'un marché. Aujourd'hui, ils sont devenus les poumons de la ville de Bignona. Leur construction permet une meilleure structuration de l'offre économique. Grâce à cette infrastructure les recettes municipales ont connu une progression de 300% en seulement trois ans.

- Accompagnement à la mise en œuvre de la plateforme économique

La plateforme économique a été initiée par la coopération Savoie-Bignona afin de faire de Bignona un pôle d'échange de fruits, légumes et autres produits locaux. Financée en partie par la banque mondiale, elle servira de lieu de rencontre entre producteurs, commerçants et transporteurs. Elle sera composée d'une aire de stationnement pour les gros porteurs, d'un quai de réception et d'expédition des fruits locaux, une zone sera prévue pour l'implantation des entreprises agroalimentaires. Aujourd'hui, des réalisations ont été faites par rapport à cette plateforme et le projet suit son cours.

2.3. Le rôle d'appui budgétaire

Elle apporte un appui budgétaire dans l'ensemble des projets portant sur les volets de la coopération.

En effet le montant global de chaque projet est défini pour chacun des partenaires. Autrement dit, le taux que doit contribuer chaque collectivité est fixée dès le début. Et elle est libérée à une date convenue. La participation financière de la Savoie diffère selon le projet. Il arrive qu'elle apport 2/3 ou 1/3 du financement. Le dispositif adopté était celui du cofinancement. Le fonds octroyé par la Savoie était directement versé au trésor public. Mais aujourd'hui, pour des raisons de lourdeur des procédures, la coopération a adopté l'appui des programmes par le fonds développement.

2.4. L'amélioration de la gestion financière

Pour améliorer la gestion financière dans la commune de Bignona, le partenariat adopte trois niveaux d'analyse :

- diagnostic des difficultés : cette étape consiste à détecter les différents facteurs qui mettent un frein à la bonne gestion financière ;
- faire appel aux outils de bonne gouvernance : cette étape consiste à inciter à la rédaction de document récapitulatif des recettes fiscales ;
- implication des quartiers : elle fait en sorte d'impliquer les quartiers dans l'élaboration des budgets annuels.

3. Le rôle de la coopération décentralisée dans la gouvernance participative

La gouvernance participative est l'un des axes majeurs de la coopération décentralisée entre la Savoie et Bignona. Elle renvoie à la participation et à l'implication des parties prenantes aux processus de prise de décision.

3.1. La création de cadre de concertation

Dans chaque quartier, un cadre de concertation a été créé et un siège où il peut se réunir pour prendre des décisions choisi.

Grâce au partenariat, des matériels ont été aménagés :

- tables ;
- bancs métalliques ;
- matériels de bureau.

En plus de ces matériels, chaque quartier reçoit une subvention de la part de la commune et du partenaire Savoie qui leur permet d'ouvrir un fond déposé à la banque par des signataires afin de mener à bien leurs activités. Cette subvention permet d'animer des activités telles que :

- les activités environnementales : comme les *set setal*⁸ ;
- les activités économiques : financement de projet économique ;
- les activités culturelles.

Une forte participation des jeunes et femmes est notée pendant les réunions et les activités des quartiers. La société civile participe à la réunion afin de prélever les besoins et la priorité des quartiers. Les différents systèmes de communication utilisés dans le quartier sont :

- les tableaux d'affichage ;
- les communiqués dans les lieux de cultes ;
- le porte à porte assuré par les relais jeune.

Un siège central de tous les cadres de concertation a été ouvert et aménagé dans l'ancienne mairie hôtel de ville. Il porte le nom de la maison de la bonne gouvernance.

⁸ Le *Set setal* renvoie à une activité de nettoyage des rues, à l'embellissement et à l'assainissement de celles-ci.

3.2. La formation des délégués de quartiers

Les délégués de quartiers ont bénéficié grâce au partenariat de formation et de séminaire sur le rôle de délégué de quartier. Ils ont aussi reçu un ensemble de documentation leur permettant de mieux comprendre la démarche participative. Des responsables associatifs ont été formés sur le leadership et la gestion administrative. Environ 300 responsables associatifs ont été formés.

En somme, le partenariat fait participer la population dans les affaires locales et leur donne la possibilité de promouvoir leur propre développement. La population locale définit collectivement les projets. La Savoie et la commune financent, assurent le suivi et l'accompagnement par des structures mises en place dans ce même cadre.

4. Le rôle de la coopération dans l'intercommunalité

L'intercommunalité est « la possibilité offerte aux communes de se regrouper pour répondre au mieux aux besoins des habitants de leurs territoires ». (Deluga, 2015 : p. 3). Elle promeut la coopération à travers des actions de développement profitant à l'ensemble des communes. Ces actions favorisent la concertation entre collectivités locales. C'est dans ce sens que dans le cadre du partenariat, des rencontres entre les élus des trois collectivités sont menées afin de réfléchir sur des thématiques qui préoccupent les trois collectivités. Ce n'est que réunis que des solutions durables pourront être préconisées.

Parmi les thématiques abordées nous avons :

- la gestion des déchets ;
- le problème foncier ;
- le transport ;
- les relations ville-campagne.

Des élus ont eu à séjourner en Savoie dans ce même cadre. Ils ont pu découvrir comment les collectivités y vivent l'intercommunalité. Ils ont ainsi découvert plusieurs communautés des communes.

5. Le rôle de la coopération Savoie-Bignona dans la mise en œuvre des plans de développement

5.1.La mise en œuvre du fond de développement département-commune

Le "Fonds de Développement Département / Communes" (F2DC) a été créé entre le Conseil départemental de Bignona, le conseil départemental de Savoie et les Communes du département de Bignona, suite à l'Assemblée générale constitutive du 09 Décembre 2016. C'est un regroupement de Collectivités locales doté d'une autonomie de gestion. Il est sous la tutelle financière du Service départemental en charge des finances publiques locales (Perception). Il a pour objet de :

- contribuer aux financements des projets ou actions définies dans les documents départementaux et communaux de planification, ou de tout autre programme à l'initiative d'un partenaire ;
- renforcer la relation entre les Communes et le Département ;
- consolider la Coopération Bignona-Savoie.

Toutes ces actions vont favoriser :

- la promotion de la solidarité et le dialogue entre les communes ;
- le renforcement de l'assise institutionnelle des Communes, notamment en matière de fiscalité locale, de maîtrise d'ouvrage, de conduite de petits projets de développements communaux et d'animation du développement local ;
- la mutualisation des moyens financiers du Département et des Communes de façon équitable et transparente ;
- l'accompagnement des communes dans la réhabilitation et le financement de leurs infrastructures et équipements ;
- la possibilité aux Communes de bénéficier de financements publics pour conduire des projets communaux de développement.

L'adhésion à ce fonds est ouverte à toutes les communes du département de Bignona. Chaque commune est représentée par son maire ou adjoint en cas d'absence. Les procédures à respecter pour prétendre à l'obtention d'un financement annuel sont les suivantes :

Pour les communes :

- lors de la session budgétaire annuelle, chaque Commune souhaitant participer au F2DC doit prendre une délibération d'adhésion et l'adresser au Président du département avant le 31 mars de l'année en cours ;
- chaque Commune doit inscrire dans son budget le montant de sa contribution fixée au minimum à 100 F CFA / par habitant (en référence au recensement démographique national de l'année 2013, figurant en annexe 1 de ce Manuel de procédure).

Pour le département Bignona et Savoie :

- à la suite des Communes qui participent au F2DC pour l'année en cours, le Conseil départemental de Bignona délibérera à son tour sur le montant de sa cotisation au Fonds fixé au minimum à 50 FCFA / par habitant (soit une population totale de 246086 habitants) ;
- le département de la Savoie complète par un appui à hauteur de 50 F CFA / par habitant.

Pour d'autres partenaires financiers :

- si d'autres partenaires financiers souhaitent contribuer au F2DC pour une ou plusieurs années, leur apport prendra la forme d'un appel à projets thématiques avec des contributions annuelles plus importantes pour les Communes qui souhaiteraient agir dans ce sens.

CHAPITRE II : LE RÔLE DE LA COOPÉRATION SAVOIE-BIGNONA DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le rôle que joue la coopération décentralisée dans le développement local est d'accompagner et financer les projets ou actions de développement local. Dans cette partie, nous allons faire un bilan du financement fait dans le cadre du partenariat en vue de promouvoir un développement, avant de procéder à la présentation des différents volets sur lesquels agit la coopération.

1. Les ressources financières allouées au développement local dans le cadre du partenariat Savoie-Bignona

Depuis la signature de la convention entre Bignona et Savoie, une importante somme d'argent ne cesse d'être investie afin de promouvoir un développement local soutenu pour et par la population. Ainsi, nous allons nous intéresser aux différents financements issus de la coopération de 2013 à 2015.

Tableau 7 : L'appui financier pour le développement local

Appui financier pour le développement local de la commune de Bignona de 2013 à 2015					
programme d'actions	montant				
	bignonois	savoyards	mairie de Bignona	CG73 ⁹ - MAEE	bailleurs
plateforme activité économique	0	1000000	840000	11520000	40000000
centre de formation technique	600000	7082000	0	5150000	20000000
accès aux crédits	4000000	10000000	0	19680000	33120000
animation économique et organisation des filières	120000	3345000	0	6200000	0
gestion des déchets	4060000	6396000	5700000	12056000	0
gestion du reboisement	105000	2422000	2000000	5312000	0
prévention	60000	1150000	2300000	6600000	0

⁹ MAEE : Ministère des Affaires Étrangères et Européennes. CG73 : Conseil général de la Savoie.

communautaire					
politique jeunesse	1720000	19840000	7900000	23675000	0
animation socioéducatif et sportive	690000	3312000	3250000	10712000	0
développement de la lecture	160000	656000	400000	5425000	0
projet éducatif	4000000	3000000	500000	6300000	25000000
échanges pédagogiques	2350000	10332000	500000	10875000	0
TOTAL	17865000	68535000	2339000 0	23390000	118120000

Source : Entretien avec le Secrétaire municipal de la commune de Bignona

Dans ce tableau, on constate que la coopération Savoie-Bignona joue un rôle d'appui financier en participant dans plusieurs domaines. La somme totale financée par la Savoie de l'année 2013 à 2015, avant la prise de la coopération par le département est de 68.535.000 F CFA. La participation de la CG73-MAEE est de 23.390.000 F CFA. Grâce aux impôts et taxes collectés, la commune a pu participer à un montant de 23.390.000 F CFA. Nous avons aussi la participation d'autres bailleurs qui s'élèvent à 118.120.000 F CFA. Avec la démarche participative, la population bignonoise a apporté elle aussi, son appui financier qui s'élève à 17.865.000 F CFA. Cette somme a été collectée grâce à des personnes de bonne volonté, la population locale et la diaspora bignonoise.

- Répartition des ressources financières allouées par la Savoie selon les domaines d'intervention

Tableau 8: La répartition en pourcentage des ressources financières de la coopération Savoie-Bignona en 2013-2015

Répartition des ressources de la coopération Savoie -Bignona	
programme d'action	pourcentage %
plateforme activité économique	1,459108485
centre de formation technique	10,33340629
accès aux crédits	14,59108485
animation économique et organisation des filières	4,880717881
gestion des déchets	9,332457868
gestion du reboisement	3,53396075
prévention communautaire	1,677974757
politique jeunesse	28,94871234
animation socioéducative et sportive	4,832567301
développement de la lecture	0,957175166
projet éducatif	4,377325454
échanges pédagogiques	15,07550886
total	100

Source : Entretien avec le secrétaire municipal de la commune de Bignona

Le constat qui a été fait, sur ce tableau, est que la Savoie participe plus dans la politique de jeunesse. Car, 29% de son financement est destiné à la jeunesse. Elle met l'accent aussi sur les échanges pédagogiques, soit 15% de son financement. Ces échanges portent sur l'envoi de certains acteurs de la commune à Savoie. La Savoie prend en charge tous les frais de transport, d'hébergement, nourriture et autre frais divers. Elle participe à la promotion de l'entreprenariat local avec le financement qu'elle octroie en permettant aux acteurs économiques locaux d'accéder au crédit. La Savoie alloue 14% de son financement dans le domaine de l'accès aux crédits. L'éducation et la formation sont aussi concernées avec 10% dans les centres de formation technique ; 4% dans l'animation socio-éducative et sportive ; 1% dans la lecture ; 4% dans les projets éducatifs. Il ne faut non plus oublier leur contribution financière dans la politique environnementale avec 9% dans la gestion des déchets et 3% dans la gestion du reboisement.

2. Les volets de la coopération Savoie-Bignona

Il s'agit de montrer les différentes réalisations faites dans le cadre du développement local.

2.1. Le volet environnemental

Le conseil départemental et le conseil général de la Savoie ont développé une politique environnementale d'aménagement forestier, de lutte contre le changement climatique et des activités de reboisement. C'est dans ce sens qu'une convention a été signée en 2015 entre les deux partenaires. Ce partenariat porte sur l'appui institutionnel par la structuration des acteurs tels que le conseil départemental, les communes et l'organisation des forums. Le plan d'actions de ce projet est le suivant :

- la création du comité de pilotage des actions forestières qui doit être mis en place dans chaque commune ;
- réflexion stratégique sur la filière bois du département de Bignona ;
- la mise en œuvre des mesures agro-forestières de Bignona : pépinières / reboisement / lutte contre le feu de brousse ;
- l'élaboration de plans de gestion et d'aménagement forestière simplifiés ;
- le financement des plans forestiers communaux ;
- la sensibilisation-action sur la préservation des forêts ;
- la diffusion de foyers améliorés auprès des familles vulnérables ;
- la gestion des ordures ménagères.

En 2016, les autorités locales et plus précisément les représentants de la coopération Savoie-Bignona, du service forestier local, le président de la commission Coopération, le proviseur du lycée agricole de Bignona, le Président de la commission Aménagement du territoire, des forestiers volontaires, les agents administratifs se sont rencontrés dans la commune de Coubalan pour un séjour forestier. De cette rencontre, des objectifs ont été fixés :

- élaboration d'une stratégie d'élimination et de retraitement simple des déchets urbains ;
- gestion des ordures ménagères à Bignona.

Après avoir défini des objectifs, différentes activités ont été menées :

- formation sur la plantation et l'entretien des espèces arboricoles ;
- opérations de reboisement.

Tableau 9: Les activités de reboisement dans le département

N° d'ordre	Communes	Quantités	Espèces	Superficie Reboisée	Plantation Linaires	Observations
1	Suelle	500	Baobab	5 Ha	0	Restauration et Enrichissement Forestière
			Khaya			
			Linké			
			Ditakh			
			Fromager			
2	Oulampane	500	Khaya	5 Ha	0	Restauration et Enrichissement Forestière
			Linké			
			Ditakh			
			Fromager			
3	Kataba 1	500	Baobab	5 Ha	0	Restauration et Enrichissement Forestière
			Khaya			
			Linké			
			Ditakh			
			Fromager			
4	Sindian	500	Anacardier	1,5 Ha	500 m avec 3 lignes de plantation	Pare feux et Enrichissement Forestière
			Linké			
			Ditakh			
			Fromager			
5	Djiniaky	500	Khaya	5 Ha	0	Restauration et Enrichissement Forestière
			Linké			
			Ditakh			
6	Diegoune	500	Baobab	5 Ha	0	Restauration et Enrichissement Forestière
			Khaya			
			Linké			
			Ditakh			
			Fromager			

7	Mangagoulack	500	Baobab	3 Ha	250 m avec 3 lignes de plantation	Pare feux et Enrichissement Forestière
			Khaya			
			Gméline			
			Ditakh			
			Fromager			
8	Coubalan	500	Khaya	5 Ha	0	Restauration et Enrichissement Forestière
			Gméline			
			Ditakh			
			Fromager			
9	Niamone	750	Teck	3 Ha	100 m en 2 lignes de plantation	Bande de protection et regarnis plantations (teck, Khaya) dans la forêt classée de Tobor
			Eucalyptus			
			Ditakh			
			Khaya			
10	Kafountine	500	Filao	0	850 m avec 3 lignes	Bande de protection avec la fixation des dunes de sable
11	Bignona	650	Teck	3 Ha	0	regarnis plantations et Enrichissement dans la forêt de Badionkoto
			Gméline			
			Ditakh			
			Fromager			
12	Diouloulou	500	Acacia	5 Ha		Restauration et Enrichissement de la forêt communale
			Mangium			
			Gméline			
			Fromager			
13	Tenghory	700	Teck	3 Ha	0	regarnis plantations et Enrichissement
			Gméline			

						dans la forêt des Kalounayes
14	Kartiack	500	Ditakh	5 Ha	0	Restauration et Enrichissement Forestière
			Khaya			
			Gmélina			
			Fromager			
15	Tionck Essyl	500	Terminalia	2 Ha	1 Km avec Lignes dans la ville	Plantation ornementale et Enrichissement Forestière
			Mantalis			
			Fromager			
			Khaya			
			Ditakh			
Total		7950		50 ha		

Source : Entretien avec le chargé du programme environnement

On compte au total 50 ha de surface forestière reboisée et 7950 arbres plantés. Les activités de reboisement sont menées dans l'ensemble des communes du département de Bignona. Et sur un total de 19 communes, 15 communes ont bénéficié de ces campagnes. Les différents arbres plantés sont les « khaya » connu sur le nom du « Caïlcédrat », le « Ditakh », le fromager, le « Terminalia Mantaly », le « Gmélina », le « Teck », l' « Acacia Magnium », le « Filao » et le « Linké ». Ces campagnes de reboisement se faisaient avec une forte participation des jeunes mais aussi des autorités locales. (Voir photos en annexes).

➤ La lutte contre l'émission de gaz

Avec la participation financière de la Savoie et l'appui du conseil départemental, des femmes et des hommes ont pu confectionner des foyers améliorés pour remplacer les autres modes de cuisson considérés comme polluants. Après une rencontre entre les élus de Bignona, il a été question de construire un four qui permettra de faire cuire la céramie. De ce fait, certaines femmes ont été sélectionnées pour suivre la formation. Cette dernière consistait à confectionner la céramie et la trouser à l'aide d'outils de confection. Et pour celle des hommes, elle consistait à confectionner les gabarits.

Ainsi, sept potières et deux menuisiers métalliques ont été formés pendant cinq jours sur la technique de construction de foyers améliorés. Ils ont pu réaliser vingt foyers durant la formation. Dans le but de pérenniser cette pratique, les personnes qui ont suivi cette formation sont obligées, à leurs tours, d'initier et de former d'autres personnes.

La coopération Savoie a aussi contribué à acheter des foyers améliorés pour les cantines scolaires de Bignona.

➤ Prévention sur l'environnement

Des campagnes de sensibilisation ont été faites à Bignona pour attirer l'attention des populations sur les avantages de préserver l'environnement et de veiller à la propreté de leur localité. Cette prévention a pour but de lutter contre la déforestation et à maintenir la biodiversité. Elle pousse aussi la population à changer de comportement à travers des interventions communautaires et de réduire l'exposition aux risques sanitaires, routiers et environnementaux. La Savoie a contribué à financer des t-shirts qui ont servi, à travers les informations qu'ils véhiculent, à sensibiliser la population sur les risques environnementaux.

2.2. Le volet socioéducatif

La structure qui pilote le programme socioéducatif et culturel est la CEDAC (Centre d'Education, de Documentation et d'Action Culturelle). Au début, la dénomination CEDAC n'existait pas. L'idée de départ était d'ouvrir une bibliothèque. Elle était appelée la bibliothèque nouvelle. C'est une initiative prise en 1997 dans le cadre de cette même coopération. Cette idée a été émise à l'occasion d'une rencontre organisée par les fils du département de Bignona dans le but de se doter d'un instrument de capitalisation, d'apprentissage, d'enseignement et d'information. C'est dans ce sens qu'un forum a été organisé pour permettre à l'ensemble des acteurs du département, de toutes les couches sociales confondues. Parmi ceux qui ont eu à prendre part à cette réflexion, nous avons les artisans, les éleveurs, les instituteurs, les cultivateurs, les étudiants et tous les citoyens.

Cette réflexion porte de manière générale sur la création d'un instrument pouvant permettre à tout citoyen de s'instruire sur les domaines auxquels il porte un intérêt particulier. C'est de là qu'est venu l'idée de créer cette bibliothèque nouvelle formule. La Savoie a participé au financement de la rencontre et aussi à la mise en place de ce processus notamment l'équipement d'un bâtiment et la dotation des meubles et des livres.

Pour respecter cette règle de démarche participative, les citoyens ont équipé la bibliothèque de livres, manuels etc. C'est dans cette démarche qu'un slogan a été lancé par l'amicale des étudiants ressortissants de Bignona « un étudiant, un livre ». Cela a permis de collecter beaucoup de livres au profit de la bibliothèque nouvelle. Des personnes de bonne

volonté du département en général et de la commune de Bignona en particulier, ont aussi apporté leur contribution.

En 2007, le CEDAC fut réhabilité par la coopération Savoie avec l'instauration d'une salle de lecture et d'une salle d'animation. C'est ce qui fait, qu'aujourd'hui, il abrite plusieurs activités socio-éducatives et culturelles. Il est devenu un lieu d'information, de formation et de rencontre entre les différents acteurs culturels.

Parmi les activités qui s'y développent nous avons : les conférences, les cafés littéraires, le partage avec des auteurs, les concours de récital de poème, les cours d'encadrement et de soutien, les concours de dictée, les lectures de conte, les contes théâtralisés sous forme d'image, etc. Il abrite aussi les festivals, les oscars de vacance et autres manifestations socioéducatives et culturelles.

Le CEDAC fonctionne grâce au fonds que lui octroie chaque année la Savoie, mais aussi grâce aux recettes provenant de la location de la salle d'animation, des chaises, de la sonorisation et des abonnements.

2.2.1. Les activités scolaires

Avec le programme de coopération, l'éducation à Bignona a connu une nette progression. Des activités scolaires ont pu être organisées à l'occasion. Parmi ces activités nous pouvons citer :

- les foyers scolaires qui regroupent un ensemble d'activités telles que les conférences, les débats, le théâtre, le sport ;
- les acteurs de l'éducation et les partenaires qui, au niveau des élémentaires, se regroupent sous forme de semaine de basse pour discuter des problématiques liées à l'éducation et l'environnement scolaire. Une semaine est dédiée aux enfants et durant cette période des activités socioculturelles sont tenues. Elles ont pour but d'éduquer les enfants ;
- les compétitions à l'échelle départementale sont organisées avec l'aide d'un comité mis en place. Cette activité a pour but de créer des liens entre établissements du département, mais aussi elles préparent les participants aux différents examens ;
- l'existence d'un comité d'échange qui regroupe six écoles élémentaires et deux écoles moyennes secondaires. Au départ, il était limité juste sur des échanges de courriers entre les élèves de Bignona et ceux de Savoie. Il a connu une nette progression au

cours des années. Des livres de contes ont été réalisés par les écoles élémentaires avec l'accompagnement des enseignants de Bignona et ceux de la Savoie. Des échanges pédagogiques entre enseignants de l'IUFM de Chambéry et l'IDEN de Bignona ont donné un nouveau tournant à ce partenariat. Des thèmes de travail entre le collègue Arfang Bessire Sonko à Bignona et le collègue Frontanet à Savoie ont permis la réalisation de documents ;

- des écoles ont été réhabilitées au programme de coopération Savoie-Bignona. Vu l'état délabré de certaines infrastructures scolaires, la coopération a pris l'initiative de réhabiliter ces dernières. Parmi les écoles réhabilitées, nous avons l'école Bernard Coly, Joseph Kouladji Sagna, Etoba et l'école Savoie Kadiamor. Le partenariat a aussi soutenu l'école arabe de Badioncoto en matériel de construction et en confection de tables bancs.

La coopération décentralisée Savoie-Bignona a eu à faire des actions sur d'autres projets socioéducatifs. Entre autres projets, nous avons le projet craies en main, création de la bande dessinée et alTerre ado.

2.2.2. Le projet craies en main

Dans le cadre du partenariat entre Bignona, Savoie et la commune de Dessalines en Haïti, un projet d'échange pédagogique entre enseignants de l'élémentaire appelé craies en main a été mis en place.

Il favorise les échanges d'expérience entre les habitants de ces trois collectivités en particulier dans le secteur éducatif. Il est aujourd'hui en sa quatrième génération. Depuis quelques années, des enseignants font le déplacement dans l'un de ces pays pour partager et travailler sur la façon d'accompagner les élèves de la maternelle et du primaire sur « l'ouverture à ce qu'il y a autour de soi » à travers des activités de classes, un séminaire collectif et des échanges d'expériences entre enseignants. Pendant le voyage d'échange qui dure 15 jours, les enseignants font des activités telles que :

- participer à dérouler les cours avec les enseignants de la Savoie dans les classes multigrades ;
- apprendre la gestion des classes ;
- participer aux ateliers de partage sur le vivre ensemble ;
- rendre visite aux autorités locales.

Tableau 10: l'évaluation du programme craie en main

Évaluation du programme craie en main							
avez-vous bénéficié du voyage d'échange		avez-vous acquis une nouvelle compétence		Faites-vous des restitutions après le voyage		quelle appréciation faites-vous sur ce projet	
Oui	12	oui	12	oui	12	satisfaisant	11
Non	0	non	0	non	0	à améliorer	1

Source : Résultat du *focus group* avec les bénéficiaires du projet craie en main

Ce tableau est le résultat des quelques questions que nous avons soumis aux participants dans notre rencontre de focus groupe. Cela nous a permis de connaître le point de vue de tout un chacun sur le programme craie en main.

2.2.3. Le projet de création de la bande dessinée

La bande dessinée est une illustration d'un texte en dessin pour amener les élèves à comprendre rapidement les textes. C'est une illustration en dessin de récit amenant les collégiens de Bignona et Savoie à réfléchir sur des thématiques pour ensuite les produire en bande dessinée.

Il a débuté avec la commune de 2013 à 2015. Aujourd'hui, il réunit les deux départements : la Savoie et Bignona. Elle s'inscrit aussi dans le cadre du volet éducation du programme 2016-2018. Il consiste à une création croisée d'une bande dessinée entre les collégiens de la France et du Sénégal. Cette bande dessinée intitulée « sors de ta bulle » est constituée en deux volumes.

Le projet regroupe les inspecteurs de l'éducation, les principaux des collèges, les professeurs d'art, les professeurs de français et les graphistes de la Savoie.

La thématique posée pour le premier volume avec la commune de Bignona en 2013-2015 est « le bien vivre ensemble ». À cette occasion la commune de Bignona a accueilli 3 graphistes de la Savoie. La thématique retenue pour le deuxième volume en 2016-2018 est « protection de l'environnement et du développement durable ». Le volume 2 de la bande

dessinée engage cinq collèges de la Savoie et huit collèges de Bignona. Cela a permis à deux graphistes bignonois de se rendre en Savoie afin d'échanger avec les professeurs d'arts plastiques et les élèves des collèges de Savoie, découvrir le métier de graphiste-illustrateur, réfléchir au développement des arts graphiques dans le département de Bignona, monter un stand à une conférence à l'occasion du salon international de la BD de Chambéry et participer à l'inauguration du volume 2 de « sors de ta bulle ! ». Deux graphistes de la Savoie ont aussi fait le déplacement à Bignona pour la même occasion.

Tableau 11: L'évaluation de la bande dessinée

Évaluation bande dessinée							
statut		avez-vous bénéficié d'un financement		avez-vous bénéficié d'un échange avec les graphistes savoyards		comment jugez-vous ce projet	
professeurs	élèves	oui	12	oui	12	satisfaisant	7
graphistes		non	0	non	0	à améliorer	5
2	10						

Source : Résultat du *focus group* avec les bénéficiaires de la bande dessinée

Lors du *focus group*, nous avons eu à échanger avec les bénéficiaires de ce projet. Cela nous a permis de leur soumettre un ensemble de questions. Ce projet a été jugé plus ou moins satisfaisant mais certains points devraient être améliorés.

2.2.4. Le projet alTerre ado

alTerre ado est un programme de lecture croisée entre la Savoie, Bignona, Roumanie et Dessalines en Haïti. Il est destiné à pousser les jeunes à s'intéresser à la lecture et particulièrement à l'œuvre au programme. Les principaux initiateurs de ces programmes sont le conseil Savoie Mont Blanc et les bibliothèques départementales. Il s'adresse plus particulièrement aux collèges et aux ados de 13 à 15 ans. alTerre ado est défini comme des « romans ancrés dans une terre ».

Ce programme est fait sur la base de six romans sélectionnés et de l'intérêt qu'il peut susciter sur les ados. Les six romans sont soumis aux enseignants documentalistes et aux bibliothécaires. Ces derniers font relais auprès des collégiens. A Bignona, le programme est dirigé par le CEDAC qui, par sa directrice est chargé de remettre les livres au club alTerre ado. Le programme regroupe quatre collèges :

- ✓ le CEM Ahoune Sané ;
- ✓ le CEM la Sorbonne ;
- ✓ le CEM Arfang Bessire Sonko ;
- ✓ le CEM TENGHORY T GAMBIE.

Ils travaillent ensemble pour un bon déroulement de ce projet. Sous la supervision d'un coordinateur, des rencontres sont tenues pour tester le niveau de lecture des collégiens. A chaque fin de lecture, les élèves font une sorte de fiche de lecture qui est remise aux encadreurs. Et en même temps, il y a des réunions d'échanges, des forums et des journées de partage sur le livre qui se font.

Après lecture, les élèves font un vote sur le livre qui les ont le plus inspiré appelé livre préféré. Leur vote est remis au bibliothécaire ou documentaliste. C'est à partir du vote fait par l'ensemble des participants qu'un prix est décerné à l'auteur élu. Ce prix alTerre ado est remis lors du grand forum à Savoie en France.

Lors du forum, avec le financement de la Savoie, les élèves parviennent à faire le déplacement pour assister à ce prix. C'est une occasion pour eux de rencontrer et d'échanger avec les auteurs des livres qu'ils ont lus. Les élèves sont choisis selon leurs résultats scolaires, leur degré de compréhension sur le livre à travers les commentaires et le résumé fait sur ces derniers.

Tableau 12 : L'évaluation du projet alTerre ado

grille d'évaluation									
statut		établissements		attitude avant programme		le nombre de livres lus		perception du programme	
Elève	8	CEM Ahoune Sané	3	je n'avais pas l'habitude de lire	5	de 0 à 6	0	satisfaisant	10
		CEM Arfang B Sonko	3	j'avais plus ou moins l'habitude de lire	3	de 6 à 12	2		
encadreur	4	CEM Sorbone	3	j'avais plus ou moins l'habitude de lire	4	de 12 à 18	6	à améliorer	2
		CEM Tenghory T G	3	j'avais l'habitude de lire		plus de 18	4		

Source : Résultat focus groupe avec les bénéficiaires du programme alTerre ado

En nous basant sur le tableau d'évaluation qui n'est que le résultat des questions soumises aux participants du *focus group*, nous pouvons dire que le programme alTerre ado a un impact positif sur les participants, puisqu'il permet de donner goût à la lecture et aux échanges qui vont avec.

2.3. L'action sociale

Les deux partenaires ont eu l'idée de réfléchir sur la vie sociale de chaque partenaire. Ainsi, un projet d'action sociale a été mis en place par la Savoie et Bignona afin de renforcer la réciprocité des politiques sociales. La démarche adopter porte sur :

- le rôle social de personnes âgées dépendantes ;
- l'inclusion sociale des personnes en situation de Handicap ;
- la réinsertion sociale des jeunes en difficultés ;
- la cohésion sociale en faveur des personnes défavorisées.

Les acteurs savoyards ont mis en place un fonds pour mener à bien ce projet. Le département de la Savoie apporte une participation à hauteur de 20.000 Euros. Le ministre des affaires étrangères et du développement international a donné une contribution de 5.000 Euros. Les établissements sociaux de Savoie ont aussi contribué aussi avec un fonds de 5.000 Euros. La somme totale apportée par la Savoie est de 30.000 Euros. Aujourd'hui, 13.000 familles bénéficient de la bourse de sécurité familiale. Ce chiffre prouve à quel point la population de Bignona est vulnérable.

Toujours dans cette logique d'appui social, des rencontres avec les différents groupes sociaux sont organisées afin de faire un diagnostic, recenser les difficultés et apporter des solutions. Il est prévu d'ouvrir une maison « handicapable » avec un financement de 48 millions déjà disponible.

2.4. Le volet jeunesse

La convention Savoie-Bignona a facilité l'insertion des jeunes dans le développement. Bien que la jeunesse ait toujours été engagée dans les différentes activités de la commune, ils n'arrivaient pas à trouver leur place dans le développement. La coopération Savoie-Bignona s'est posé la question à savoir pourquoi ne pas trouver un moyen de les impliquer.

C'est partant de cela qu'une réunion a été organisée en décembre 2007. Cela a révélé qu'il y avait une importante tension sur la place des jeunes dans le développement. Une deuxième réunion a été organisée en mai 2008. Celle-ci a fait ressortir la nécessité de faire un diagnostic entre les rapports « jeunes – acteurs de développement – autorités locales ».

Ce diagnostic a été fait par un comité de pilotage pluri-acteurs avec un accompagnateur de jeunesse savoyard. Il a abouti à la rédaction d'un « document-témoin » qui a donné un regard nouveau sur la place que peut occuper la jeunesse dans le développement.

Après ce diagnostic, un plan d'actions a été adopté. Il porte sur les points suivants :

- former des jeunes à la gestion de projets et de mouvement de jeunesse ;
- améliorer la communication jeunes-structures de jeunesse-autorités ;
- aménager un espace jeunesse ;
- développer la formation professionnelle.

C'est ainsi qu'un groupe de jeunes a été formé pour conduire cette politique de jeunesse. C'est de là que sont nés les différents mouvements de jeunes.

2.4.1. Les relais jeunes

C'est un mouvement de jeunes formé par des savoyards sur la fonction de relais jeune, la notion de projet et l'accompagnement de groupe de jeunes. Les différentes activités que mènent les relais jeunes sont les suivantes :

- former et accompagner les associations dans les quartiers à travers la formalisation des associations, accompagnement à la rédaction de projet ;
- faire de l'éducation populaire dans les écoles à travers les animations avec les enfants ;
- faire de la prévention sur les domaines tels que la santé, l'environnement, l'éducation, la prévention routière ;
- animer les colonies de vacances, centre aéré ou patronage qui profitent aux meilleurs élèves ;
- faire des descentes dans les quartiers pour animer des olympiades ;
- animer les quartiers avec des veillées d'animation ;
- animer le plateau de la jeunesse (oscar des vacances) ;
- voyager, échanger et partager des expériences avec les Savoyards.

2.4.2. Les coordinateurs communaux de jeunesse et les relais-coordinateurs communaux

Avec la prise en main de la coopération décentralisée par le département et le nouveau plan départemental de développement durable, le conseil départemental propose de travailler sur deux grandes axes : la structuration des mouvements de jeunesse, le développement de leurs activités et la citoyenneté dans l'ensemble du département.

C'est partant de cela que 6 coordinateurs-jeunesse départementaux ont été choisis sur la base de leur expertise et expérience dans les activités jeunesse pour coordonner et accompagner la politique de jeunesse dans les 6 bassins de vie du département. Ils servent d'intermédiaire entre les bassins de vies et le département et facilitent les activités.

Les coordinateurs départementaux de jeunesse travaillent avec des relais coordinateurs communaux jeunesse. Ils sont chargés de :

- recenser, recueillir et connaître la dynamique jeunesse de leur commune ;

- représenter et transmettre les informations du département aux acteurs jeunesse de leur commune ;
- accompagner et faciliter la mise en œuvre des activités départementales de jeunesse sur la commune.

Parmi ces relais coordinateurs communaux jeunesse, il y a les référents de bassin. Ils sont choisis par les relais coordinateurs communaux jeunesse. Ils représentent les 6 bassins de vie Ils sont chargés de recueillir les besoins des populations dans leurs bassins pour les transmettre aux coordinateurs de jeunesse qui, eux, à leur tour, les retransmettent au niveau départemental. Donc en résumé, ils sont les interlocuteurs des facilitateurs et des organisateurs.

2.4.3. Les activités dans le volet jeunesse

Le volet jeunesse est l'un des domaines les plus actifs de la coopération décentralisée Savoie-Bignona. Parmi les activités qui ont été faites nous avons :

- la formation des relais jeunes ;

Des formateurs ont fait le déplacement de Savoie à Bignona pour assurer la formation de ces relais jeunes.

Tableau 13 : Le nombre de relais jeunes formés

Le nombre de relais jeunes formés au cours des années		
Année	Nombre formé	Localité
2011	25	commune de Bignona
2014	33	commune de Bignona
2017	63	département de Bignona
Total	121	

Source : Entretien avec le chargé du volet jeunesse

On se retrouve avec un total de 121 relais jeunes formés de 2011 à 2017. Au début, seuls les jeunes de la commune de Bignona étaient concernés par cette formation. Ceci se

justifie par le fait que la coopération décentralisée Savoie-Bignona était sous l'égide de la commune de Bignona elle-même. Avec la prise de la coopération par le département, la Savoie a décidé d'élargir en formant d'autres jeunes venant des 19 communes du département.

Des formateurs sont d'abord formés par les Savoyards, ensuite ces derniers les accompagnent dans la formation des relais jeunes. A la fin de la formation, les relais jeunes sont sanctionnés par une attestation de participation.

➤ La formation des moniteurs ;

La coopération Savoie-Bignona a eu à soutenir financièrement et à envoyer certains savoyards et haïtiens afin d'accompagner la formation des jeunes moniteurs de Bignona.

Tableau 14 : Le nombre de moniteurs formés

le nombre de moniteurs formés 2016-2017	
2016	50
2017	59
Total	109

Source : Entretien avec le chargé du volet jeunesse

Nous avons un total de 109 moniteurs formés ces deux dernières années. La formation de ces moniteurs a été aussi accompagnée par les encadreurs envoyés par la Savoie. En 2016, les Savoyards ont participé à la formation. En 2017, deux Haïtiennes ont aussi fait le déplacement dans le cadre de la formation de ces moniteurs. Il est important de préciser que la Savoie est aussi en partenariat avec la Dessalines en Haïti. Ces moniteurs assurent aujourd'hui l'accompagnement de plusieurs enfants.

Tableau 15: Le nombre d'enfants accompagnés dans les centres de loisirs

Le nombre d'enfants accompagnés dans les centres de loisirs		
Localité	Année	Nombre
Bignona	2010	150
Bignona	2011	150
Bignona	2012	224
Bignona	2013	160
Bignona	2014	191
Bignona	2015	150
Bignona	2016	204
Niamone	2016	297
Tenghory	2016	182
Bignona	2017	229
Baila	2017	326
total		2263

Source : Entretien avec le chargé du volet jeunesse

On constate que la majeure partie des centres de loisirs, depuis 2010 s'est effectué à Bignona. Cela est aussi dû au fait que la coopération était entre les mains de la commune de Bignona. De 2010 à 2015, nous comptons 1.025 enfants qui ont été accompagnés par les moniteurs. En 2015, les activités ont été élargies au niveau départemental. Ainsi, nous comptons depuis cette période une augmentation du nombre d'enfants encadrés de 1.025 à 1.238. Ce chiffre dépasse largement le chiffre obtenu de 2010 à 2015 avec la commune de Bignona.

Dans ces centres de loisirs, des thèmes sont ainsi développés tels que l'environnement, le civisme, la citoyenneté etc. Plusieurs activités y sont développées telles que :

- ✓ les olympiades : c'est une compétition qui permet de rassembler les enfants autour des jeux proposés par les animateurs. Le jeu est fondamental pour le développement

psychique de l'enfant. Il développe l'imagination, l'intelligence de l'enfant, lui donne la possibilité de s'exprimer, libérer ses émotions fortes et de se socialiser ;

- ✓ les activités techniques manuelles (ATM) : c'est une activité qui développe l'esprit de créativité chez l'enfant. Sous l'encadrement des moniteurs, les enfants parviennent à faire des réalisations manuellement tout en distinguant les matériels nécessaires ;
- ✓ les ateliers de chant : c'est une activité de partage avec les enfants. Ces activités ont pour but d'éveiller l'esprit des enfants, de les détendre et de développer en eux une capacité verbale, sociale et affective.

Le financement que les relais jeunes reçoivent de la part de la coopération Savoie-Bignona permet d'assurer :

- ✓ le renforcement pédagogique et dotation en fournitures scolaires des enfants des familles démunies ;
- ✓ la lutte contre la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA-IST- Grossesses et mariages précoces ;
- ✓ la Non- violence à travers le sport.

2.5. Le volet économique

2.5.1. La création de la maison de l'innovation

La maison de l'innovation est née d'un programme entre le département de la Savoie et la commune de Bignona. Elle a été construite en 1994. C'est une structure d'appui aux activités de développement de la commune.

Sa mission fondamentale est d'accompagner et de soutenir les activités de développement économique.

Elle a pour objectif de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs économiques en les accompagnants dans leurs activités. La maison de l'innovation a piloté des programmes qui sont expliqués ci-dessous.

2.5.2. La création du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques (FAIE)

Le FAIE a été mis en place dans le cadre de la coopération décentralisée. C'était un programme phare de la maison de l'innovation. Après un diagnostic fait au niveau local autrement dit au niveau des acteurs économiques de la localité, les difficultés que rencontrent

ces acteurs dans la mise en œuvre de leurs activités ont pu être prises en compte. C'est de la que l'idée de mettre un FAIE pour répondre à ces difficultés.

Ce fonds avait deux objectifs :

- améliorer les services proposés par les institutions de microfinance

Car le constat qui a été fait est que bien qu'il y ait des structures de financement, le mode d'obtention de crédit posait problème. Cela était dû au fait qu'il était classique, avec une simple demande adressée à la mutuelle qui décide avec son comité de crédit si l'emprunt doit être accepté ou pas. Et ce n'est que, la période de remboursement arrivée qu'il prenne des dispositions auprès du débiteur.

Aujourd'hui avec le FAIE, on parle de financement de proximité. Et quand on parle du financement de proximité dans son jargon normal ce n'est pas en termes de distance. Mais c'est plutôt par rapport à la personne elle-même, sa condition et son niveau de vie. Si les structures de financement n'adaptent pas les conditions d'adhésion, d'octroi et de remboursement au statut social du bénéficiaire des bénéficiaires, nous ne pouvons toujours pas parler de proximité.

Il regroupe quatre activités :

- renforcer les compétences des dirigeants et du personnel technique de ces institutions de microfinance à travers la formation ;
 - appuyer la création des services de crédit innovant qui était mieux adapté aux besoins des acteurs économiques avec le financement de proximité
 - mettre en place une ligne de crédit ;
 - centraliser les informations portant sur le projet.
- Renforcer l'accompagnement des acteurs économiques dans la formalisation et la mise en œuvre de leur projet. Il regroupe trois activités :
 - renforcer les compétences en gestion des affaires économiques ;
 - octroyer des crédits adaptés aux projets des bénéficiaires et à leur capacité de remboursement ;
 - former les acteurs économiques.

La maison de l'innovation n'avait pas pour vocation de donner directement le financement aux bénéficiaires. Autrement dit, bien qu'elle ait des lignes de crédit, elle n'octroyait pas de fonds. Ce dernier était confié à des mutuelles telles que l'U-IMCEC et

INTERCRED¹⁰. En effet, le département de la Savoie avait envoyé un fonds à ces mutuelles via un autre partenaire et conseiller technique du FAIE, ECIDEC (Echange Internationaux pour le Développement et la Coopération) qui a fusionné pour devenir entrepreneur du monde aujourd'hui. La maison de l'innovation avait pour vocation de faire le suivi-accompagnant. Il consiste à :

- appuyer et conseiller les bénéficiaires ;
- élaborer et formaliser les projets ;
- former les bénéficiaires et le personnel des mutuelles ;
- mener des activités d'animation et de sensibilisation sur des thématiques ;
- faire le Suivi d'activités des différents bénéficiaires.

2.5.3. La plateforme d'activités économiques

Bignona avec l'appui de son partenaire de coopération, le Département de la Savoie, a donc décidé d'initier en 2008, le projet de plateforme d'activité économique spécialisée en agro-alimentaire. Il s'agit de créer à Bignona un point focal d'échange de fruits et légumes entre producteurs locaux, négociants et transporteurs autour duquel pourront se développer de nombreuses autres activités économiques liées à la transformation et au conditionnement des productions locales.

Après plusieurs années d'élaboration participative du projet, l'aménagement de la zone logistique a pu démarrer au début de l'année 2012. De nombreux partenaires techniques et financiers (PADERCA, PDMAS, AGETIP et ARD) sont venus apporter leur soutien à cette première phase d'aménagement. La Banque Mondiale a alors commencé à s'intéresser à cette initiative locale en réalisant des déplacements réguliers sur le terrain. Au mois de novembre 2012, ce bailleur international a décidé de s'engager financièrement en faveur de cette infrastructure économique et des études complémentaires ont pu être réalisées pour conduire ce projet au bout de ses ambitions. Aujourd'hui, les divers appels d'offre de la première phase sont tous soumissionnés et les chantiers de la zone logistique en cours de réalisation. L'avant-projet sommaire des extensions de la seconde phase est quasiment finalisé. La plateforme d'activité économique d'une surface totale de 4,5 hectares prend forme. Elle sera composée des modules suivants :

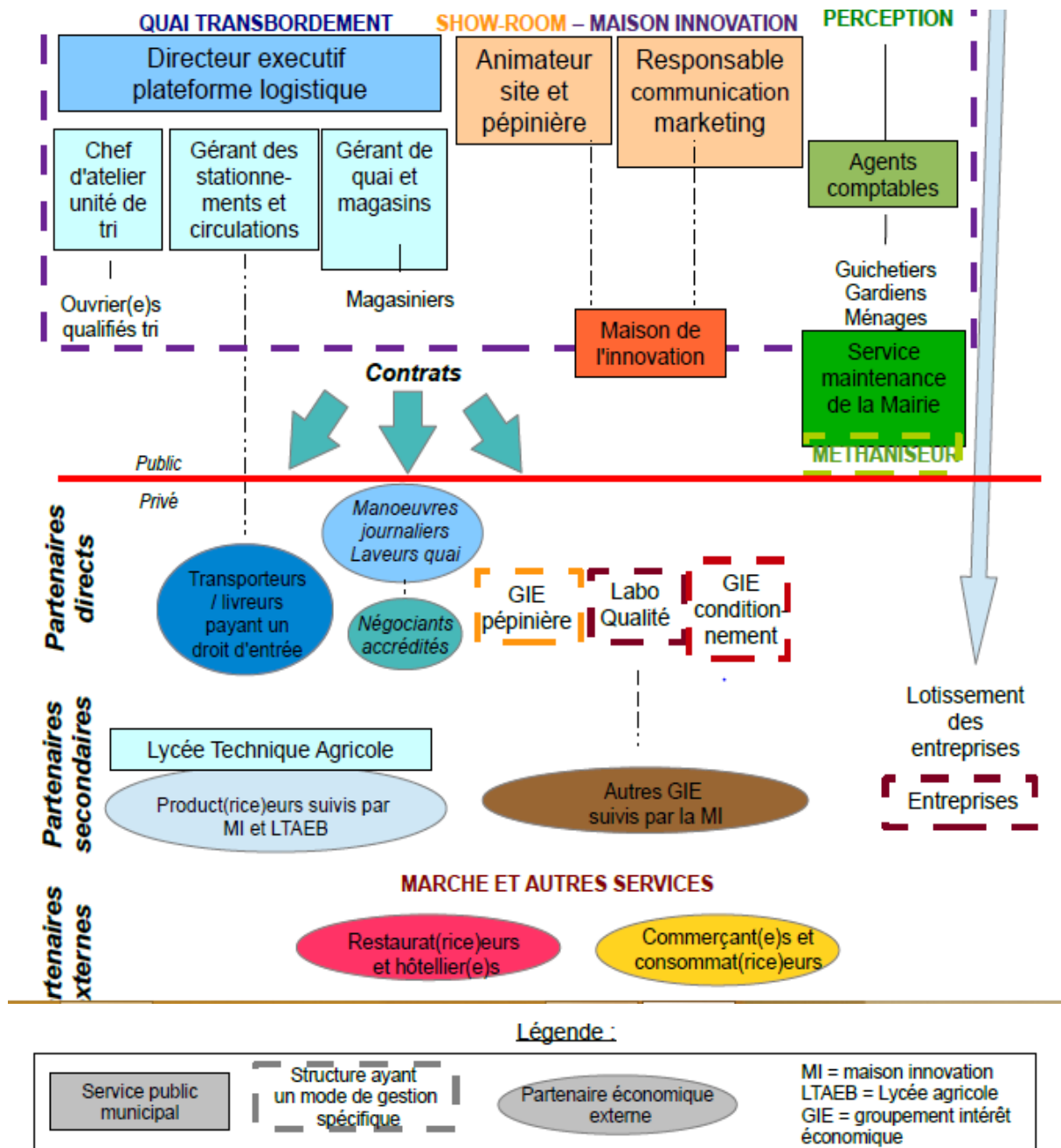
¹⁰ L'U-IMCEC et INTERCRED sont des mutuelles de crédit.

- un quai de transbordement pour la réception et l'expédition des produits locaux avec une entrée gros porteurs et une entrée véhicules légers ;
- une unité de tri des fruits et légumes ;
- une aire d'attente des gros porteurs avec services aux professionnels du transport ;
- des hangars de stockage et un quai de déchargement avec 6 blocs magasin ;
- un bâtiment administratif avec une salle de réunion et d'exposition ;
- une pépinière d'entreprises regroupant 6 unités de transformation et un laboratoire d'analyse ;
- une zone d'implantation d'entreprises agroalimentaires spécialisées dans le conditionnement, la transformation, la commercialisation de fournitures ;
- des espaces de service aux usagers : jardins, bureaux, paillotes de repos, sanitaires ;
- une station de traitement des eaux usées ;
- un marché traditionnel situé à proximité du site.

L'enjeu est de choisir un portage juridique et financier assurant l'unité générale du site, permettant une grande efficacité économique et préservant le caractère d'intérêt général de l'investissement.

Dans le cadre de la coopération Savoie-Bignona, un groupe d'experts savoyards a donc été constitué pour travailler sur le mode de gestion de la plateforme et rédiger cette étude. Ce groupe était composé d'un directeur, d'un aménageur, d'un chef de projet et d'un élu ayant chacun réalisé une carrière dans la conception et l'exploitation de zones d'activités économiques en Savoie. Cela a permis de réaliser le plan ci-dessous. Il montre en détail comment sera placée et structurée cette entité économique.

Figure 7 : Le plan de la plateforme économique



Source : Entretien avec le Secrétaire général de la commune de Bignona.

Sur ce tableau, nous pouvons constater que ce projet met en relation plusieurs acteurs de la localité.

2.6. Le volet santé

Dans le cadre du partenariat Savoie-Bignona, il y a la santé. Le partenariat consiste à mettre en œuvre, accompagner, soutenir et appuyer les plans d'action communautaire liés au volet santé. Les différentes actions qui furent menées dans le cadre du partenariat portent :

- sur les programmes de lutte contre le paludisme, le VIH Sida et la santé de la reproduction ;
- sur l'équipement et la construction de la salle de conférence et du plateau technique ;
- sur la construction de maternités et leurs équipements ;
- sur la prise en charge de médecins communautaires ;
- sur des échanges et voyages entre les techniciens de la santé de la Savoie et ceux de Bignona ;
- sur la mobilisation des services d'hygiène pour la pulvérisation des écoles.

2.7. Le volet culturel et patrimoine

La coopération Bignona-Savoie a eu participé au développement du volet culturel. Elle eut à accompagner et financer plusieurs activités culturelles telles que :

- le festival des arts et de la culture qui réunit les femmes Kanialéne et les artistes tradi-modernes ;
- le boucoute festival qui est une activité organisée par cas-art culture et développement organisé tous les mois de décembre ;
- le festival Notre Dame de Lourdes qui est dirigé par la paroisse de Bignona. Elle consiste à regrouper tout ce qui est masque et les villageois venant des quatre coins de Bignona ;
- la participation des acteurs culturels au FESNAC qui donne aux meilleurs artistes culturels la possibilité de faire des tournées dans les régions pour un concours national ;
- les activités de loisir.

2.8. Les voyages d'échanges

Tableau 16 : Le nombre de personnes ayant participé aux voyages d'échanges

Les voyages d'échanges entre Savoie et Bignona	
Départ: Bignona - destination : Savoie	
Année : 2016	
nombre de personnes	Cadre d'échange
5	programme jeunesse (relais jeunes)
3	F2DC
1	formation jeunesse (Savoie, Haïti, Bignona)
2	étudiant BTS lycée agricole
3	mission forêt et sauvegarde de l'environnement
1	IEF de Bignona
3	action sociale
1	élu (renforcement institutionnel)
Année : 2017	
5	mission femmes élues
5	relais jeunes
2	étudiant BTS lycée agricole
8	enseignant craie en main
2	professeur pour la BD
1	coordination activités jeunesse (anima terre)
42	total

Source : Entretien avec le chargé du volet jeunesse et le représentant local de la Savoie à Bignona

De l'année 2016 à 2017, nous comptons 42 personnes ayant fait le déplacement à Savoie dans le cadre des volets de la coopération Savoie-Bignona. Ces échanges permettent de partager des expériences entre les deux départements. La durée de séjour des Bignonois est en général de 15 jours. Au retour, une restitution est faite pour permettre à ceux qui n'ont pas pu faire le voyage d'en bénéficier et d'avoir une idée de comment était déroulé le voyage.

Les frais de transport, d'hébergement, de restauration et autres frais supplémentaires sont pris en charge par le département de la Savoie.

CHAPITRE III : LES DIFFICULTÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES RECOMMANDATIONS

Dans ce chapitre, il est question de faire ressortir les difficultés auxquelles l'ensemble des acteurs du programme de coopération est confronté et de donner quelques recommandations afin que les autorités (locales ou étatiques) puissent les prendre en compte.

1. Les difficultés dans la mise en œuvre du programme de coopération

Ces difficultés se présentent sur deux niveaux :

- au niveau des deux partenaires : Savoie et Bignona ;
- au niveau des bénéficiaires directs.

1.1. Les difficultés que rencontrent les deux partenaires

Elles sont de deux ordres : juridiques et institutionnels

1.1.1. Les difficultés d'ordre juridique

Les savoyards et la collectivité de Bignona rencontrent d'énormes difficultés d'ordre juridique. Cela est dû à la limitation de leurs champs d'application. Bien que Bignona, en tant que collectivité locale, dispose d'une certaine liberté d'entretenir une relation de coopération décentralisée avec la Savoie, la question de la souveraineté nationale fait que cette liberté est limitée. Au final, seul l'Etat a la capacité de mener une politique internationale. Les deux partenaires peuvent agir que sur des activités portant sur les 9 domaines de compétences.

Du point de vue économique, la Savoie apporte un fonds, sous forme d'aide au développement, qui est remis au trésor public. Si la collectivité décide d'investir cet argent dans un projet, elle doit respecter un certain nombre de procédures.

En plus des limites auxquelles font face les deux partenaires, il existe une véritable lourdeur dans l'exécution des projets. Elle est due au contrôle que l'Etat exerce sur la collectivité.

Aujourd'hui, le partenariat ne peut pas entreprendre de grands projets. Car ce type de projet nécessite l'investissement de beaucoup de fonds. Il est important de rappeler que le montant des engagements financiers, dans le cadre de la coopération, ne doit pas dépasser 100 millions. S'il est égal ou supérieur à cette somme, il doit être soumis à l'Etat pour une

approbation. Et cela joue sur le délai d'exécution du projet. Car, il y a un ensemble de formalités qui doit être respecté.

Aussi, pour toute convention importante que la Savoie veut signer avec le département de Bignona, il faut au préalable qu'elle soit soumise à l'autorisation de l'Etat qui procède à un contrôle de légalité par le biais de ses représentants. Ces derniers vérifient la conformité de ladite convention avec les normes juridiques ainsi qu'avec les 9 domaines de compétences des collectivités.

1.1.2. Les difficultés d'ordre institutionnel

Aujourd'hui, la coopération décentralisée regroupe tellement d'acteurs que la question de la coordination entre ses différents acteurs pose problème. Au cours de nos enquêtes, nous avons noté une certaine tension entre les délégués et les élus. Des personnes nous ont fait savoir que les politiques locales ne répondaient pas vraiment aux besoins locaux. Pour certains délégués, la collectivité ne répond pas aux appels de la population. Ils notent un désengagement de certains élus et déplorent le manque d'enthousiasme des autorités dans le déroulement des activités.

Il arrive que les délégués, eux-mêmes, soient en désaccord direct avec la population. Dans certains quartiers, il y a souvent, de la part de des populations, des plaintes de dysfonctionnement du conseil de quartier. Prenons l'exemple de l'assainissement. La population ne cesse de se plaindre du fait qu'il y ait beaucoup d'ordures ménagères, les routes en état délabré à cause de l'eau hivernale, un mauvais état du cimetière. Ils ont parfois du mal à gérer toutes ces plaintes car ils ne disposent pas d'outils et de moyens financiers suffisants pour répondre à toutes les demandes. Cela crée parfois des tensions entre les délégués et la population. Certains vont jusqu'à vouloir démissionner de leur poste.

Les délégués se plaignent de la non fréquence des formations et séminaires sur leur rôle, leur mission et la définition des tâches. Car, ils ont des difficultés à assurer correctement le relais dans un cadre apaisé.

1.2. Les difficultés que rencontrent les bénéficiaires

Les bénéficiaires nous ont fait part de plusieurs difficultés auxquelles ils sont confrontés.

1.2.1. Les difficultés liées au volet jeunesse

Les jeunes nous ont également fait part des difficultés qu'ils rencontrent souvent à cause de la confusion de rôles dans les CCJ. Ils sont souvent mal vus par ces derniers qui interdisent parfois certaines de leurs activités, estimant que celles-ci ne relèvent pas de leurs compétences.

Le mouvement des relais jeunes, bien qu'étant le fruit de la coopération décentralisée Savoie-Bignona ne fait pas l'objet d'une grande considération. Les facteurs politiques mettent parfois un frein à leurs activités. Ils ont ainsi noté un manque d'engagement de certains référents.

Le manque de moyens financiers et matériels pour mener à bien leurs activités est aussi noté. Ils ne se sentent pas accompagnés et motivés d'autant plus qu'ils ne demandent pas de salaire pour ce qu'ils font. Ce sont des bénévoles engagés qui œuvrent pour la bonne marche de leurs localités et veillent à l'épanouissement des jeunes. La seule subvention qu'ils reçoivent est celle octroyée par la mairie et la Savoie. La somme du financement s'élève chaque année à 200 mille francs. La mairie octroie 50 mille francs et la Savoie 150 mille francs. Cette somme ne couvre qu'une partie de leurs activités. Elle ne leur permet pas d'acheter des équipements nécessaires comme des ballons, des maillots, des seaux pour les olympiades, des matériels pour les techniques manuelles comme des perles, de la peinture, des tissus, des papiers et des t-shirt pour les campagnes de sensibilisation et des trophées lors des forums de la jeunesse. Il faut noter que les deux communes parrainent certaines activités.

Les jeunes nous ont aussi fait comprendre qu'ils n'ont toujours pas de siège pour leurs rencontres et le stockage de tout leur matériel de travail. Actuellement, ils utilisent le siège de la Savoie Solidaire pour tous leurs besoins de photocopie, impression, internet, réunion, travaux et stockage de matériels.

Ils ont fait sentir le besoin de plus de formations et de renforcement des capacités dans les domaines ayant trait à leurs activités.

L'accessibilité aux sites est aussi l'un des problèmes notés au cours de notre entretien. Ils souhaitent l'accès facile et gratuit à certains sites comme le CEDAC.

1.2.2. Le volet économique

Il est essentiellement composé des programmes de financements pour les entrepreneures et la plateforme d'activités économiques

Nous avons eu à faire des entretiens et des *focus groups* avec les bénéficiaires du programme de financement. Nous avons pris en compte deux segments : les femmes entrepreneures et les bénéficiaires du FAIE.

Les femmes entrepreneures nous ont fait part des difficultés auxquelles elles faisaient face. Parmi elles, nous avons :

- faiblesse des moyens financiers : les moyens financiers qui leur sont octroyés sont insuffisants. Ils ne permettent pas de réaliser leurs projets. Elles ont besoin de plus d'appuis financiers pour réaliser leurs projets ;
- le manque de matériels pour l'emballage : toutes les femmes interrogées exposent le même problème, celui de l'emballage. Le matériel d'emballage n'est pas vendu à Bignona. Elles sont obligées de se les procurer ailleurs, et cela retarde la production et augmente les charges de production ;
- le manque d'établissements de vente et les difficultés d'écoulement : après la production, elles rencontrent des difficultés dans la commercialisation de leurs produits.
- la faible fréquence des voyages et des formations.

1.2.3. Le volet éducatif

Nous allons réunir les différents projets socio-éducatifs du programme de coopération : les projets de la bande dessinée, le projet alTerre ado, le projet craie en main et la CEDAC.

- Le projet de création de la bande dessinée : Les difficultés que les participants ont eu à énumérer sont plutôt d'ordre technique. Nous pouvons citer :
 - l'absence de matériels destinés à l'art plastique au niveau des collèges de Bignona ;
 - l'effectif pléthorique des élèves dans les salles de classe et les collèges qui ne favorisent pas un bon encadrement ;
 - l'insuffisance de professeurs d'art dans le département (seulement trois professeurs) ;
 - le manque de renforcement de capacités pour les professeurs ;

- le manque de fonds pour mener à bien les activités ;
 - la difficulté pour les artistes d'exposer leurs œuvres à Bignona ;
 - le temps très limité consacré au projet bande dessinée dans l'année.
- le projet alTerre ado

Les difficultés notées à ce niveau sont :

- l'absence de coopération au niveau des établissements ;
 - les difficultés liées au voyage en Savoie : lorsque les élèves et les professeurs doivent participer au programme en Savoie, ils peinent à avoir les documents nécessaires pour obtenir le visa. Car l'autorisation de voyage est donnée uniquement par le maire. Certains élèves ne remplissent pas toutes les formalités ;
 - Les difficultés liées à l'adhésion et à l'encadrement des garçons. Les livres (romans) envoyés par la Savoie ne sont souvent pas suffisants pour l'ensemble des participants à cause de la demande.
 - L'impossibilité pour les participants de travailler sur les romans et de pouvoir les commenter sur les réseaux sociaux, faute de connexion.
- Le projet craie en main

Il n'y a pratiquement pas de problèmes majeurs signalés à ce niveau. Les participants à ce projet nous ont seulement fait part des difficultés qu'ils rencontrent au niveau du contrôle à l'aéroport durant le voyage en Savoie.

2. Les recommandations

Pour renforcer la coopération entre la Savoie et Bignona, certains aspects doivent être améliorés.

- Pour la Savoie :
- faire un suivi des fonds alloués à la coopération ;
 - former les acteurs portant les programmes de coopération ;
 - organiser parfois la présentation de BD à Bignona ;
 - octroyer à chaque structure portant un projet un siège et des matériels nécessaires pour un bon fonctionnement ;
 - développer l'échange culturel à travers des festivals mettant en relation les deux cultures ;

- assurer une continuité dans l'appui financier ;
- Pour Bignona :
 - la présence des élus dans les activités locales ;
 - plus de respect des engagements pris ;
 - la fréquence des séminaires et des formations sur la gestion publique ;
 - la motivation des jeunes, les mettre dans de bonne disposition ;
 - plus de dialogue avec les cadres de concertation ;
 - l'exploitation des potentialités du département ;
 - élargir le programme de coopération dans tous ses volets au niveau du département ;
- Pour l'Etat du Sénégal :
 - élargissement du champ d'application de la décentralisation ;
 - réduire les lourdeurs liées au contrôle de légalité.

CONCLUSION

Avec un fort taux de pauvreté dans le monde et les économies de plus en plus interdépendantes, la question d'aide au développement s'est posée. Le constat qui est fait est que les Etats, surtout ceux du nord ne parviennent pas à répondre aux attentes de leurs populations. Au Sénégal, des réformes portant sur la décentralisation ont permis aux structures locales d'être plus proches des populations locales. Mais, ces entités locales rencontrent beaucoup de difficultés à promouvoir leur propre développement. C'est ainsi qu'elles se sont tournées vers une autre politique basée sur la coopération décentralisée. Cette coopération a d'abord pris une forme de jumelage. Aujourd'hui, elle porte sur l'aide au développement. Bignona a rapidement compris qu'il fallait mettre en place une politique de partenariat pour promouvoir le développement local.

Depuis sa création, la coopération Savoie-Bignona a de nombreuses réalisations à son actif. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes intéressées au rôle que joue cette coopération dans la décentralisation, la gouvernance et le développement local. C'est ainsi que des hypothèses de départ ont été posées. Par ailleurs, pour vérifier et mettre ces hypothèses à l'épreuve des faits, nous avons utilisé au cours de notre enquête de terrain des guides d'entretiens. Ils nous ont donné la possibilité d'observer les tendances et logiques suivantes :

Une coopération est née entre la Savoie et Bignona pour répondre aux difficultés de relance du développement de Bignona. C'est après un diagnostic des difficultés qu'une convention a été signée entre les deux collectivités. Aujourd'hui pour élargir ses actions, elle a pris une dimension départementale incluant la Savoie et Bignona.

Dans le domaine de la décentralisation et la gouvernance locale :

- Elle apporte un appui institutionnel et organisationnel par :
 - le renforcement administratif : elle renforce les capacités par des formations et des voyages d'échange. Ce qui améliore la qualité du management et renforce de l'équipe technique ;
 - la mise en place d'un processus de décision : elle porte sur la mise en place des cadres de concertation. Ces derniers permettront la prise de décisions par le bas et par concertation ;
 - et la coordination des acteurs aux actions de développement.

- le rôle d'appui financier est aussi joué par le partenariat en apportant un appui budgétaire permettant de réhabiliter les structures pouvant améliorer la fiscalité locale. Il instaure des outils de bonne gouvernance qui vise ainsi une bonne gestion financière.
- il met en place une politique de gouvernance participative en équipant et en formant les délégués, ce qui améliore la qualité de leurs travaux. Elle favorise aussi l'intercommunalité et participe à l'élaboration des plans de développement.

Concernant l'aspect développement local :

- la coopération appuie financièrement et techniquement les programmes d'ordres :
 - économiques par le financement des projets entrepreneuriaux et la mise en place de fonds pour le développement local ;
 - sociaux, éducatifs et culturels basés sur des projets tels qu'alTerre ado, craie en main, bande dessinées, « handicapable » avec l'action sociale et animation des festivals culturels et des échanges,
 - environnementaux et sanitaires.

Mais aussi elle assure le suivi et l'accompagnement de ces projets.

Comme suite aux considérations précédentes, nous pouvons donc dire que nos hypothèses de travail sont confirmées. La coopération Savoie-Bignona apporte une réponse aux difficultés de décentralisation, gouvernance et développement par le biais de son appui financier, technique, institutionnel et organisationnel.

Néanmoins, elle fait face à des difficultés liées aux limites de la décentralisation, au non-respect ou manque d'engagements, à la différence culturelle et à la mise en œuvre d'activités de développement et d'échanges.

Pour cela nous avons eu à préconiser des solutions telles que :

- ✓ le respect des engagements par les autorités locales et un plus grand enthousiasme dans les activités ;
- ✓ l'élargissement du champ d'application de la coopération décentralisée et une adaptation culturelle.

Cependant, tout notre travail de recherche a porté sur le rôle qu'a ce partenariat décentralisé à Bignona. Cette coopération est dite donnant-donnant, gagnant-gagnant ce qui signifie que ce partenariat joue un rôle pour le développement des deux départements.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

BERGERON Gérard, (1977) *La gouverne politique*, Laval (Québec), Réjeanne Toussaint, p. 276.

ENÉE, Grégory, (2011) *Les enjeux des actions de coopération décentralisée en Afrique de l'Ouest dans un contexte de décentralisation territoriale. Exemple : Burkina Faso*, Paris, Espace et Société, p.89-98.

HUSSON Bernard, (2012) *La coopération décentralisée pour le développement, un facteur de crédibilisation des collectivités du Sud*, CIEDEL, Lyon, p.1-4.

INTARTAGLIA Diane, CORRÈZE Annette, (2002) *Le développement local entre décentralisation et privatisation : Réflexions à partir de cinq expériences (Afrique de l'Ouest, Bolivie)*, Nogent-sur-Marne Cedex, les éditions du Groupe Initiatives, p.37.

PECQUEUR Bernard, (1989) *le développement local*, Paris Syros, Alternatives Economique, p.149.

ZAPATA D. Eugene, (2008) *Guía para la acción exterior de los gobiernos locales y la cooperación descentralizada unión europea-américa latina*, manual pratique, mediatys / Groupe Corle, p.183.

2. Thèses et mémoires

CHASSOT Mathilde, (2004-2005) *Dix ans de coopération décentralisée française au Sénégal : quelle contribution au processus de décentralisation ?* Mémoire en développement coopération et action humanitaire, Université Paris 1, Sorbonne, p.92.

DIA El Hadji Alioune, (2011) *La coopération décentralisée un instrument d'appui pour le développement local : Exemple du partenariat entre la région de Dakar et la région de l'Ile-de-France*, Mémoire de fin d'études, Aménagement du territoire, décentralisation et développement local, UCAD, p.35.

JOYEUX Grégoire, (2011) *La dimension économique du développement durable dans la coopération décentralisée : quelles synergies ?*, Mémoire de fin d'études, MBA Management du développement durable, I.S.G Paris, p.50.

3. Revues et périodiques

PIVETEAU Alain, (2005) « Décentralisation et développement local au Sénégal : *Chronique d'un couple hypothétique* », *In Tiers-Monde*. Tome 46, N°181, p. 93.

ROIG Charles, (1996) « Théorie et réalité de la décentralisation » *In Revue française de science politique*, n°3, p. 445-471.

4. Documents et rapports consultés

ANSD, (2013) *Recensement général de la population, de l'habitat, de l'élevage et de l'agriculture (RGPHAE)*, p.126.

Archive de Rennes, (2014), *de jumelages à la coopération décentralisée*, p.23.

BONDO Martine, NYONYO M. Martin, (2013), *Projet de rapport. La coopération décentralisée dans l'espace francophone*, Doc.12, p.84.

Commission Nationale à la Réforme Administrative (CNRA), (2002) *Unité de Décentralisation et Des Collectivités Territoriales problématique de la décentralisation et réalité des collectivités territoriales* doc.1, p.91.

DGL Felo, l'USAID/Sénégal, (2004), *Introduction à la Décentralisation au Sénégal Décentralisation et Gouvernance Locale, Pour une gestion locale plus efficace, démocratique et responsable des services et des ressources*, Module de formation, p.23.

GERAD et SOS FAIM, (2014) *Animation du territoire et développement local l'expérience du programme de développement intégré de Fatick (PDF) au Sénégal*, p.23.

JOSSÉLIN, Charles, rapport évaluation des politiques de coopération décentralisée et de présentation de propositions susceptibles d'en améliorer l'efficacité, HAMON Pierrick, (1997), *Histoire et définition de la coopération décentralisée*, p.1-10.

Rapport (2015), *Objectif du Millénaire pour le Développement* p.75.

Rapport final PNDL, (2011), *étude : clarification des rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation*, p.7-9.

WEBOGRAPHIE

http://bibliotheque.cesag.sn/gestion/documents_numeriques/M0004MM04.pdf consulté le 2 mai 2016 à 19h.

http://documents.worldbank.org/curated/en/949241467996692059/122290272_201603106041023/additional/103948-PUB-POVERTY-AFRICA-Box394870B-PUBLIC.pdf consulté le 27 février 2017 à 11h.

http://eso.cnrs.fr/_attachments/n-31-mai-2011-travaux-et_documents/Enee.pdf?download=true consulté le 2 mai 2017 à 19h.

http://etab.ac-poitiers.fr/coll-st-gervais/img/pdf/dnb_geo_et_ecjs.pdf consulté le 11 février 2017 à 10h.

http://static.education.francetv.fr/media/modules/E2/pdf/les_inegalites_de_developpement_dans_le_monde.pdf consulté le 10 février 2017 à 11h.

<http://www.ansd.sn/ressources/publications/PAUVRETE%20ET%20CONDITION%20DE%20VIE%20DES%20MENAGES-DEF-VRC-VF.pdf> consulté le 2 mai 2017 à 17h.

http://www.ansd.sn/ressources/ses/SES-Ziguinchor_2014.pdf consulté le 10 février 2017 à 10h.

<http://www.archipel.uqam.ca/5230/1/M12735.pdf> consulté le 2 mai 2017 à 19h.

http://www.au-senegal.com/IMG/pdf/situation_economique_du_senegal2014.pdf consulté le 2 mai 2017 à 18h.

http://www.bceao.int/IMG/pdf/rapport_sur_la_situation_de_la_pauvrete_dans_les_pays_de_l_uemoa.pdf consulté le 11 février 2017 à 17h.

http://www.bfc-international.org/IMG/pdf/DC_05_fr.pdf consulté le 2 mai 2017 à 19h.

http://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782729871130_extrait.pdf consulté le 11 février 2017 à 11h.

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/573891/EPRS_IDA\(2016\)573891_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/573891/EPRS_IDA(2016)573891_FR.pdf) consulté le 2 mai 2017 à 10h.

<http://www.les-renseignements-genereux.org/var/fichiers/brochures-pdf/broch-apd-20080217-web-a5.pdf> à 19h.

<http://www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/Global-MPI-2016-8-Pager-French.pdf> consulté 27 février 2017 à 15h.

<http://www.rocare.org/decentralisation/sn-decentralisation.pdf> consulté le 2 mai 2017 à 19h.

http://www.rosalux.sn/wp-content/uploads/2012/02/fiche_Afrique_Ouest.pdf consulté le 2 mai 2017 à 15h.

<http://www.savoie.cci.fr/690-chiffres-cles-de-la-savoie.htm> consulté le 2 mai 2017 à 19h.

http://www.sen-exercice.com/doc/cours/cours_1427865037.pdf consulté le 10 février 2017 à 12h à 9h.

http://www.sn.undp.org/content/dam/senegal/docs/OMD/undp-sn-Myworld%20Senegal%202015_Rapport%20final.pdf?download consulté le 2 mai 2016.

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Cooperation.htm> consulté le 2 mai 2017 à 19h.

http://www.un.org/en/conf/ldc/pdf/ldc_briefingpapersfr_2.pdf consulté le 2 mai 2017 à 19h.

http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf consulté le 11 février 2017 à 12h.

https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2013_07_session_cap_rapportcoopdecentr.pdf consulté le 2 mai 2017 à 19h.

https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2017_French.pdf consulté le 27 février 2017 à 10h.

https://unstats.un.org/unsd/publication/ecowas_poverty_profile_f.pdf consulté le 2 mai 2017 à 12h.

<https://www.google.sn/maps/place/Bignona> consulté le 10 février 2016.

https://www.iag-agi.org/IMG/pdf/web_fr_era-25d97.pdf consulté le 2 mai 2016.

https://www.sendeveloppementlocal.com/Dossiers-La-gouvernance-locale_a1746.html consulté le 10 février 2017 à 9h.

https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/WA/ice19/cie-19eme_profil-econ_s_reg_french_final03fev2016.pdf consulté le 2 mai 2017 à 16h.

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien sur l'historique et le fonctionnement de la CD Savoie-Bignona

1. Historique de la CD Savoie-Bignona

- 1.1. Quelles sont les raisons qui vous ont poussées à tisser une relation de coopération décentralisée ?
- 1.2. Pour quoi vous avez portez votre choix sur la Savoie ?
- 1.3. Qui sont les initiateurs de ce programme de coopération ?
- 1.4. Quelles sont les dates qui marquent son historique ?
- 1.5. Quelles sont les structures et les acteurs ayant participé à sa création ?
- 1.6. Quelles ont été les différentes démarches entreprises pour mettre en œuvre cette coopération ?
- 1.7. Quelles sont les raisons qui font que la coopération est portée aujourd'hui par le département ?

2. Fonctionnement de la CD Savoie-Bignona

- 2.1. Sur quel cadre est régi ce programme ?
- 2.2. Quels sont ses fondements juridiques ?
- 2.3. Quels sont ses valeurs et ses principes ?
- 2.4. Quelles sont les différentes décisions prises dans la convention sur son fonctionnement ?
- 2.5. Quels sont les différents volets pris en compte dans le partenariat ?

Annexe 2 : Guide d'entretien sur le rôle de la CD Savoie-Bignona sur la décentralisation et la gouvernance

1. Appuis apportés par la CD dans la décentralisation et la gouvernance locale

- 1.1. Quelles sont les formes d'appuis portées par la CD ?
- 1.2. Comment se matérialisent-elles ?
- 1.3. Quel rôle joue-t-elle dans la gouvernance participative ?
- 1.4. Quel est son rôle dans le dispositif organisationnel et institutionnel du département ?
- 1.5. Comment participe-t-elle à l'amélioration de la gestion financière ?
- 1.6. Quels sont les plans de développement réalisés avec l'appui de la CD ?
- 1.7. Quelles sont les difficultés auxquelles elle est confrontée ?

2. le rôle de la CD dans le développement local

- 2.1. quels sont les volets de la CD ?
- 2.2. Quel est le montant financier alloué à chacun de ces volets ?
- 2.3. Quelles sont les réalisations faites dans chacun de volets
- 2.4. Qui sont les bénéficiaires ?
- 2.5. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez sur ces volets

Annexe 3 : Campagne de reboisement dans le département de Bignona



Reboisement dans l'ensemble du département avec le président du conseil départemental Monsieur Mamina Camara. Ces campagnes voient la participation de la population et surtout les jeunes. Cette image montre la volonté des autorités locales et la population de sauvegarder l'environnement et de lutter contre la déforestation avec le reboisement.

Annexe 4 : Formation et fabrication des foyers améliorés



Voici les foyers améliorés construit pour la lutte contre l'émission de gaz. Ceux-ci ont été fabriqués lors de la formation. Cette activité a aussi été marquée par la présence des autorités locales du département. Monsieur Malaini Sonko, représentant local de la coopération Savoie s'est lui-même chargé de la remise des attestations après la formation.

Annexe 5 : activités sportives jeunesse



Ces images sont prises lors des activités d'olympiade pendant les camps de loisir. Les moniteurs formés sont chargé de dérouler ces activités avec les enfants.

Annexe 6 : Activité Technique Manuelle



Activité organisée pendant les camps de vacances. Toujours avec les moniteurs, les enfants apprennent et développent leur imagination et esprit de créativité en réalisant des œuvres comme celles qui se trouvent dans l'image.

Annexe 7 : formation relais jeunes



Cette formation des relais du département a vu la participation des savoyards qui ont tenu à faire eux même le déplacement pour assurer la formation.

Annexe 8 : Voyages d'échanges



Annexe 9 : Plateforme d'activités économiques



Visite des réalisations actuelles faites dans le cadre de la plateforme d'activité économique

TABLE DES ILLUSTRATIONS

❖ Liste des tableaux

Tableau 1 : Les évolutions avec l'aide au développement	12
Tableau 2: La liste des personnes interviewées	29
Tableau 3 : l'évolution de la population savoyarde par âge.....	35
Tableau 4 : La population par âge et sexe.....	36
Tableau 5 : Le tissu économique de la Savoie	36
Tableau 6 : La répartition de la population par sexe et par zone	39
Tableau 7 : L'appui financier pour le développement local.....	61
Tableau 8: La répartition en pourcentage des ressources financières de la coopération Savoie-Bignona en 2013-2015	63
Tableau 9: Les activités de reboisement dans le département	65
Tableau 10: l'évaluation du programme craie en main.....	71
Tableau 11: L'évaluation de la bande dessinée	72
Tableau 12 : L'évaluation du projet alTerre ado.....	74
Tableau 13 : Le nombre de relais jeunes formés.....	77
Tableau 14 : Le nombre de moniteurs formés.....	78
Tableau 15: Le nombre d'enfants accompagnés dans les centres de loisirs	79
Tableau 16 : Le nombre de personnes ayant participé aux voyages d'échanges	86

❖ Liste des figures

Figure 1 : La présentation géographique de la Savoie	33
Figure 2 : La carte du département de la Savoie	34
Figure 3 : La carte du Département de Bignona	38
Figure 4 : L'histogramme de la répartition de la population par sexe et par zone.....	39
Figure 5 : La carte de la commune de Bignona et ses quartiers.....	41
Figure 6 : Le dispositif de fonctionnement de la coopération.....	51
Figure 8 : Le plan de la plateforme économique.....	84

❖ Table des annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien sur l'historique et le fonctionnement de la CD Savoie-Bignona	101
Annexe 2 : Guide d'entretien sur le rôle de la CD Savoie-Bignona sur la décentralisation et la gouvernance	102
Annexe 3 : Campagne de reboisement dans le département de Bignona.....	103
Annexe 4 : Formation et fabrication des foyers améliorés.....	103
Annexe 5 : activités sportives jeunesse	104
Annexe 6 : Activité Technique Manuelle	104
Annexe 7 : formation relais jeunes.....	105
Annexe 8 : Voyages d'échanges	105
Annexe 9 : Plateforme d'activités économiques.....	105

TABLE DES MATIERES

<i>DÉDICACE</i>	1
<i>REMERCIEMENTS</i>	2
<i>SOMMAIRE</i>	3
<i>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</i>	4
INTRODUCTION	6
PREMIÈRE PARTIE	9
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	9
CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE.....	10
1. <i>La problématique</i>	10
1.1. Le contexte du sujet.....	10
1.2. La revue de la littérature.....	15
1.3. La pertinence du sujet	18
1.4. Les questions de recherche.....	19
1.4.1. La question centrale de recherche	19
1.4.2. Les questions spécifiques	19
1.5. Les objectifs de recherche	19
1.5.1. L'objectif général	20
1.5.2. Les objectifs spécifiques.....	20
1.6. Les hypothèses	20
1.6.1. L'hypothèse générale.....	20
1.6.2. Les hypothèses spécifiques.....	21
2. <i>La définition des concepts</i>	21
2.1. La décentralisation	21
2.2. La gouvernance locale.....	22
2.3. Le développement local	23
2.4. Le rôle	24
2.5. La coopération décentralisée.....	24
CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE	26

1.	<i>La phase de pré-enquête</i>	26
1.1.	La recherche documentaire	26
1.2.	Le choix des outils de collecte	27
1.2.1.	Le guide d'entretien.....	27
1.2.2.	Le <i>focus group</i>	27
1.2.3.	L'observation libre	27
1.3	L'enquête exploratoire	28
2.	<i>L'enquête proprement dite</i>	28
2.1.	Le déroulement du stage	28
2.2	Le déroulement des entretiens	28
2.2.	Le déroulement des <i>focus groups</i>	30
3.	<i>Le traitement des données</i>	30
4.	<i>Les difficultés rencontrées</i>	31
	DEUXIÈME PARTIE	32
	LE CADRE ORGANISATIONNEL	32
	CHAPITRE I : LA PRÉSENTATION DES DÉPARTEMENTS DE LA SAVOIE ET DE BIGNONA.....	33
1.	<i>La présentation du département de la Savoie</i>	33
1.1.	La présentation géographique	33
1.2.	La présentation administrative et politique	34
1.3.	La présentation démographique	35
1.4.	La présentation économique.....	36
1.4.1.	Le tourisme	37
1.4.2.	L'industrie	37
1.4.3.	L'agriculture	37
2.	<i>La présentation du département de Bignona</i>	37
2.1.	La présentation géographique du département de Bignona	37
2.2.	La présentation administrative et politique	38
2.3.	La présentation démographique	38
2.4.	La présentation économique.....	40
2.4.1.	L'agriculture, l'élevage et la pêche	40
2.4.2.	Le commerce, le transport et le tourisme	40
3.	<i>La présentation de la commune de Bignona</i>	40

3.1. La présentation géographique	41
3.2. La démographie.....	42
3.3. Les activités socioéconomiques	42
3.3.1. L’agriculture	42
3.3.2. L’élevage	42
3.3.3. L’artisanat.....	43
3.3.4. Le transport.....	43
3.3.5. Le commerce	43
3.3.6. L’exploitation forestière	43
3.3.7. La pêche.....	43
CHAPITRE II : LA PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	
SAVOIE-BIGNONA.....	44
1. <i>L’historique de la coopération décentralisée Savoie-Bignona</i>	44
1.1. La première étape : de 1987 à 2015	44
1.2. La deuxième étape : de 2016 à nos jours	45
2. <i>La convention de coopération entre les départements de la Savoie et de Bignona</i> ..	45
2.1. Les fondements juridiques de la convention	46
2.2. Les valeurs et les principes de la coopération Savoie-Bignona	46
2.3. Les arrêtés convenus dans le cadre de la coopération	48
TROISIÈME PARTIE.....	52
LE RÔLE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LA	
DÉCENTRALISATION, LA GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	
DE BIGNONA	52
CHAPITRE I : LE RÔLE DE LA COOPÉRATION SAVOIE-BIGNONA DANS LA	
DÉCENTRALISATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE.....	53
1. <i>Le rôle d’appui institutionnel et organisationnel</i>	53
1.1. Le renforcement administratif	53
1.2. L’appui à la mise en place d’un cadre de concertation locale.....	54
1.3. Le renforcement de la capacité de coordonner et d’associer les acteurs locaux	
aux actions de développement.....	55
2. <i>Le rôle de la coopération décentralisée dans la gestion financière</i>	55
2.1. Les objectifs du partenariat	55
2.2. La réhabilitation des structures pouvant booster la fiscalité locale.....	55

2.3.	Le rôle d'appui budgétaire	56
2.4.	L'amélioration de la gestion financière.....	56
3.	<i>Le rôle de la coopération décentralisée dans la gouvernance participative</i>	57
3.1.	La création de cadre de concertation.....	57
3.2.	La formation des délégués de quartiers.....	58
4.	<i>Le rôle de la coopération dans l'intercommunalité</i>	58
5.	<i>Le rôle de la coopération Savoie-Bignona dans la mise en œuvre des plans de développement</i>	59
5.1.	La mise en œuvre du fond de développement département-commune	59
CHAPITRE II : LE RÔLE DE LA COOPÉRATION SAVOIE-BIGNONA DANS LE		
DÉVELOPPEMENT LOCAL.....		
		61
1.	<i>Les ressources financières allouées au développement local dans le cadre du partenariat Savoie-Bignona</i>	61
2.	<i>Les volets de la coopération Savoie-Bignona</i>	64
2.1.	Le volet environnemental.....	64
2.2.	Le volet socioéducatif	68
2.2.1.	Les activités scolaires	69
2.2.2.	Le projet craies en main.....	70
2.2.3.	Le projet de création de la bande dessinée	71
2.2.4.	Le projet alTerre ado	72
2.3.	L'action sociale	74
2.4.	Le volet jeunesse	75
2.4.1.	Les relais jeunes.....	76
2.4.2.	Les coordinateurs communaux de jeunesse et les relais-coordinateurs communaux	76
2.4.3.	Les activités dans le volet jeunesse	77
2.5.	Le volet économique	80
2.5.1.	La création de la maison de l'innovation.....	80
2.5.2.	La création du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques (FAIE).....	80
2.5.3.	La plateforme d'activités économiques	82
2.6.	Le volet santé	85
2.7.	Le volet culturel et patrimoine	85
2.8.	Les voyages d'échanges	86

CHAPITRE III : LES DIFFICULTÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES RECOMMANDATIONS	88
1. <i>Les difficultés dans la mise en œuvre du programme de coopération</i>	88
1.1. Les difficultés que rencontrent les deux partenaires	88
1.1.1. Les difficultés d'ordre juridique	88
1.1.2. Les difficultés d'ordre institutionnel	89
1.2. Les difficultés que rencontrent les bénéficiaires	89
1.2.1. Les difficultés liées au volet jeunesse.....	90
1.2.2. Le volet économique	91
1.2.3. Le volet éducatif	91
2. <i>Les recommandations</i>	92
CONCLUSION	94
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	96
<i>WEBOGRAPHIE</i>	98
<i>ANNEXES</i>	100
<i>TABLE DES ILLUSTRATIONS</i>	106
<i>TABLE DES MATIERES</i>	108